

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES
TERRITORIALES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET



La performance communale !

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS 2018

(Version définitive)

Adopté par la 9^{ème} session ordinaire du COPIL tenue le 14 mars 2018

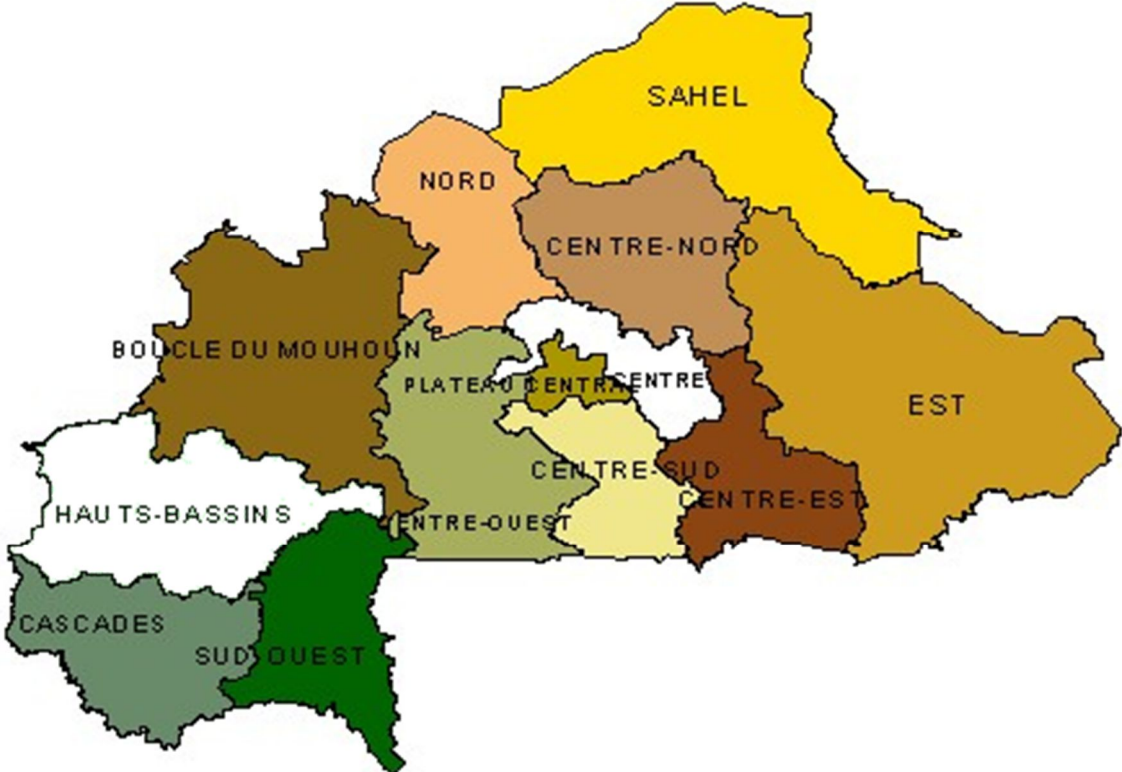
FINANCEMENT:	7 181 953 391 FCFA
↕ IDA	5 931 953 391 FCFA
↕ Etat Burkinabé	1 250 000 000 FCFA

ZONE D'INTERVENTION :

BOUCLE DU MOUHOUN CASCADES CENTRE CENTRE EST CENTRE NORD
CENTRE OUEST CENTRE SUD EST HAUTS-BASSINS NORD PLATEAU CENTRAL
SAHEL SUD OUEST

Février 2018

Burkina Faso (13 régions)



250000

SOMMAIRE

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	5
FICHE SYNOPTIQUE DU PACT.....	7
CHAPITRE I : OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	10
I.1- OBJECTIFS DU PROJET	11
I.2. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET.....	11
I.3. STRATEGIE GLOBALE DU PROGRAMME.....	11
I.4. DISPOSITIF DE COORDINATION DES ACTIVITES AU NIVEAU COMMUNAL.....	12
CHAPITRE II : PROGRAMME DE TRAVAIL 2017	13
II.1. COMPOSANTE A : JETER LES BASES POUR LA CREATION D'INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES INTERGOUVERNEMENTALES SOLIDES.....	15
II.1.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE.....	16
II.1.2. ACTIVITES PROGRAMMEES	16
2.1.2.1. Sous composante A.1. : Appui à la prise de décision de haut niveau.....	16
2.1.2.2. Sous composante A.2. : Appui au Ministère de l'Economie, des finances et du Développement	19
2.1.2.3. Sous composante A3 : Appui au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure (MATDSI).....	23
II.1.3. PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS	34
II.2. COMPOSANTE B : RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES COMMUNES A GERER LE DEVELOPPEMENT LOCAL.....	38
II.2.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE.....	39
II.2.2. ACTIVITES PROGRAMMEES	39
2.2.2.1. Sous composante B3 : Allocation de ressources aux communes pour l'exécution de leurs plans de développement institutionnel.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2.3. RESULTATS ATTENDUS.....	39
II.3. COMPOSANTE C : AMELIORER LES LIENS D'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ENTRE LES AUTORITES COMMUNALES ET LES CITOYENS.....	Erreur ! Signet non défini.
II.3.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE.....	41
II.3.2. ACTIVITES PROGRAMMEES	41
2.3.2.1. Sous composante C1 : Renforcer la capacité des conseils municipaux et de la communauté à contrôler la performance des collectivités territoriales	41
2.3.2.1. Sous composante C2 : Reconnaître et récompenser les pratiques de bonne gouvernance locale à travers des subventions concurrentielles	42
II.3.3. RESULTATS ATTENDUS.....	44
II.4. COMPOSANTE D : GESTION ET EVALUATION DU PROJET.....	46
II.4.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE.....	47
II.4.2. ACTIVITES PROGRAMMEES	47
2.4.2.1. Sous composante D1 : Coordination et gestion du projet	47
2.4.2.2. Suivi évaluation	48
II.4.3. PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS	49
CHAPITRE III : BUDGET ANNUEL 2017	50
III.1. Programmation financière.....	51
CONCLUSION.....	53
ANNEXES	54
Annexe 1 : Détails du Programme de Travail et Budget Annuels (PTBA) 2017	55

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AMBF	: Association des Municipalités du Burkina Faso ;
ARBF	: Association des Régions du Burkina Faso
BM	: Banque Mondiale
CAM	: Commission d'Attribution des Marchés
CF	: Contrôleur financier
CM	: Conseil des Ministres
COPEGOL	Compétition pour l'Excellence dans la Gouvernance Locale
COPIL	: Comité de Pilotage ;
COTEC	: Comité Technique
CP	:
CR	Conseil Régional
CSMOD	: Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation ;
CT	: Collectivité Territoriale ;
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DGCMEF	: Direction Générale du Contrôle des marchés et des Engagements Financiers
DGDT	: Direction Générale du Développement Territorial
DGE	: Dotation Globale d'Équipement
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGF	: Dotation Globale de Fonctionnement
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA	: Franc de la Communauté Française de l'Afrique ;
FPDCT	: Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales ;
GTS	: Groupe de Travail Sectoriel
GTS	Groupe de Travail Sectoriel
IDA	: International Development Association;
IEF	:
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
OCB	: Organisation à Base Communautaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PACT	: Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales ;
PAOT	: Plan d'Action Opérationnel Triennal
PDI	: Plan de Développement Institutionnel
PGE	: Plan de Gestion Environnemental;
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs;
PRCA	: Projet de Renforcement des Capacités de l'Administration;
PRCA	: Projet de Renforcement des Capacités de l'Administration
PRD	: Projet Pôles Régionaux de Développement;
PRES	: Présidence
PTBA	: Programme de Travail et Budget Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers;
RAFL	: Revue Annuelle des Finances Locales
RGFL	: Rapport Global sur les Finances Locales
RPDDL	: Réseau des Parlementaires pour la Décentralisation et le Développement Local
SCT	: Sous-Commission Technique
SNAT	: Stratégie Nationale de l'Administration du Territoire
SNRC-AD	: Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation

SP-CONAD	: Secrétariat Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation
SP/PNDES	: Secrétariat Permanent du Plan National de Développement Economique et Social
TJ	: Taxe de Jouissance
TR	: Taxe de Résidence
TUPP	: Taxe Unique sur les Produits Pétroliers
UCP	: Unité de Coordination du Projet;
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VPD	: Vision Prospective de la Décentralisation

FICHE SYNOPTIQUE DU PACT

01	Ministère de tutelle	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)
02	Titre du Projet	Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)
03	Objectifs du Projet	Renforcer la capacité nationale pour la décentralisation, les capacités institutionnelles des communes dans toutes les régions et d'accroître la participation des citoyens à la gouvernance locale.
	Composantes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ↪ A : Jeter les bases pour la création d'institutions administratives et budgétaires intergouvernementales solides ; ↪ B : Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités territoriales (municipalités et conseils régionaux) à gérer le développement local ; ↪ C : Améliorer les liens de redevabilité entre les élus locaux et les citoyens ; ↪ D : Gérer et évaluer le programme
04	Bailleurs de fonds	Banque Mondiale
06	Durée de la phase additionnelle du Projet	4 ans
07	Coût global du projet	70 000 000 \$US
08	Références de l'accord de financement initial et additionnel	H736-BF du 8 décembre 2011 et D224-BF du 22 septembre 2017
09	Dates d'entrée en vigueur des prêts	06/06/2012 et 27/12/2017
10	Régions d'intervention	13 régions du Burkina Faso
11	Date de démarrage effectif du Projet	06/06/2012

CONTEXTE

Le présent programme de travail et budget annuel 2018 (PTBA 2018) s'exécutera dans un contexte de démarrage des activités du financement additionnel du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) et le passage à l'échelle dans les treize régions du Burkina. Il sera particulièrement marqué par l'appui à cent quarante commune de la zone pilote à l'actualisation de leur plan de développement institutionnel (PDI) et l'appui à l'élaboration des PDI de 244 collectivités territoriales.

En outre, le programme apportera un appui aux ministères en charge de la décentralisation et des finances pour l'opérationnalisation du plan d'action quinquennale de mise en œuvre de la Stratégie décennale de la décentralisation au Burkina Faso ainsi que la feuille de route de la décentralisation financière.

Il est rendu nécessaire d'accorder une place de choix à la surveillance et à l'évaluation du processus de décentralisation avec le passage au cycle III. En cela, le Premier Ministère et le Réseau des parlementaires pour la Décentralisation et le Développement Local (RPDDL) bénéficient de l'appui du programme aux fins de la surveillance du processus de décentralisation.

Le présent programme de travail et budget annuels 2018 (PTBA) prend en compte le contexte actuel du processus de décentralisation, notamment la mise en œuvre des nouveaux référentiels de la décentralisation et la volonté affichée du Gouvernement de transférer les compétences et les ressources financières y relatives. Toutes choses qui interpellent l'ensemble des acteurs de mise en œuvre du projet à une célérité dans la conduite des activités à eux confiées.

INTRODUCTION

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) est né de la volonté commune du Gouvernement du Burkina Faso et de l'Association Internationale de Développement (IDA), d'engager des actions en faveur de la promotion du développement et du renforcement de la gouvernance locale. Il vise un renforcement des capacités des communes pour leur permettre d'assumer le leadership dans la mise en œuvre de projets de développement local et au transfert de ressources pour réaliser les investissements au niveau local dans six régions.

L'approche adoptée par le programme vise l'amélioration de l'offre de services et la responsabilisation des communautés à la base. Le programme travaille aussi à renforcer les capacités du gouvernement central en matière de décentralisation, améliorer les capacités institutionnelles des communes dans six régions, et améliorer l'obligation de rendre compte des décideurs politiques vis-à-vis des citoyens.

Il porte principalement sur les activités de coordination de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), des structures partenaires impliquées dans la mise en œuvre (MATD, MINEFID, CT, ONG, PNGT2 Phase III, etc.) et de l'appui au développement institutionnel de l'ensemble des collectivités territoriales.

L'élaboration du présent PTBA prend en compte des outils de planification, comme les plans de développement institutionnel (PDI) et les contraintes issues des diagnostics des collectivités territoriales. Il est aussi le récapitulatif des projets de PTBA de l'ensemble des partenaires de mise en œuvre mais aussi, des structures étatiques et institutions qui sont impliquées dans la mise en œuvre du PACT.

Les activités ont été déterminées pour lever les contraintes et conduire à la création d'un environnement propice pour le jeu de la bonne gouvernance et la participation citoyenne à travers les composantes techniques du projet à savoir :

- « **Jeter les bases pour la création d'institutions administratives intergouvernementales et budgétaires solides** »,
- « **Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités territoriales (municipalités et conseils régionaux) à gérer le développement local** »,
- « **Améliorer les liens de redevabilité entre les élus locaux et les citoyens** ».

Des activités ont également été déterminées pour assurer une meilleure coordination et un suivi rigoureux de l'exécution du projet.

Le présent document est structuré ainsi qu'il suit :

Chapitre I : Rappel des objectifs, résultats attendus et stratégies de mise en œuvre du projet ;

Chapitre II : Programme de travail et budget annuels 2018.

CHAPITRE I : OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

I.1- OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif de développement du Programme est de renforcer la capacité nationale pour la décentralisation, les capacités institutionnelles des communes dans toutes les régions et d'accroître la participation des citoyens à la gouvernance locale.

De façon spécifique, il s'agira de :

- a. renforcer la capacité nationale pour la décentralisation ;
- b. renforcer les capacités institutionnelles des communes dans toutes les régions ;
- c. et d'accroître la participation des citoyens à la gouvernance locale.

I.2. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

Les résultats attendus du PACT qui font l'objet de suivi à travers le « cadre de mesure de résultats et de suivi » sont récapitulés ci-dessous :

- (i). La part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales (communes et régions) s'est accrue et a atteint 15% en fin 2020
- (ii). l'écart moyen de l'exécution budgétaire déterminé dans le compte administratif entre les réalisations et les prévisions (recettes) ou les autorisations (dépenses) du budget approuvé s'est réduit de manière significative ;
- (iii). Les fonds prévus au titre du transfert de ressources aux communes sont disponibles au début du cycle budgétaire ;
- (iv). les projets d'arrêtés de répartition des ressources financières à transférer sont notifiés aux communes au plus tard en fin octobre de l'année précédant celle à laquelle elles (ressources) se rapportent ;
- (v). le taux d'exécution du plan de passation des marchés de la commune s'est amélioré ;
- (vi). les recettes propres des communes enregistrent une augmentation (accroissement annuel de 8% pour une cible de 32% en 2021) ;
- (vii). un plus grand nombre de conseillers municipaux par sexe sont formés ;
- (viii). beaucoup plus de citoyens jugent satisfaisante la performance du conseil municipal.
- (ix).

I.3. STRATEGIE GLOBALE DU PROGRAMME

La conception du projet est fondée sur l'utilisation des principes suivants :

- (i) adopter une approche progressive par phasage afin « d'éviter de dépasser la capacité et les ressources de l'administration centrale » : sélectionner d'abord les 6 régions dans la 1^{ère} phase du projet pour tester les activités dans différents contextes, puis étendre les activités aux 7 autres régions dans la 2^{ème} phase du programme après avoir tiré les enseignements de la 1^{ère} phase ;
- (ii) aligner les actions avec les processus de décentralisation du Gouvernement en assurant une synergie d'intervention avec les projets et programmes initiés par le Gouvernement du Burkina Faso avec d'autres PTF tels que l'UE ;
- (iii) prolonger l'impact d'opérations achevées ou en cours de la Banque mondiale dans le domaine de la décentralisation : Projet de renforcement des capacités de l'administration (PRCA), Projet Pôles Régionaux de Développement (PRD) et le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) ;
- (iv) financer un ensemble diversifié d'activités qui améliorent le cadre de développement institutionnel et la mobilisation des ressources des collectivités territoriales ;
- (v) équilibrer l'exigence de résultats rapides et tangibles et l'exigence de durabilité ;
- (vi) faire du projet un moyen d'améliorer le climat de confiance entre les citoyens, au niveau local en particulier, et l'État ».

Il s'agit d'une approche systématique, dynamique et orientée vers les résultats dans laquelle, le paquet intégré d'appui aux communes comprend (i) au centre une subvention au développement institutionnel

(composante B) en complément de ressources provenant de l'Etat ; (ii) en périphérie des appuis multiformes sur les réformes de la réglementation (composante A) et sur des mesures spécifiques visant principalement l'amélioration de la capacité de l'obligation de rendre compte aux citoyens (composante C). Cette approche (i) donnera au Gouvernement du temps pour renforcer les administrations déconcentrées en vue d'accompagner plus étroitement les opérations des organes municipaux ; (ii) permettra au Gouvernement de renforcer les capacités de gestion du projet et (iii) permettra d'exploiter les leçons apprises pour la prochaine série de communes. Dans la mise en œuvre de cette stratégie d'intervention, le Gouvernement du Burkina Faso assume la responsabilité entière de mise en œuvre du PACT de même que la responsabilité fiduciaire du projet par l'Unité de Coordination du Projet.

I.4. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les dispositions de mise en œuvre conçues pour le financement initial de soutien aux collectivités locales resteront inchangées, les responsabilités techniques et fiduciaires générales incomberont à l'Unité de coordination du programme (UCP). Les éléments du programme continueront d'être mis en œuvre par les ministères désignés et l'AMBF. L'équipe de projet de l'AMBF sera dirigée par un directeur de projet. L'équipe du projet comprendra un spécialiste qualifié en gestion financière et un spécialiste en approvisionnement qualifié pour améliorer la capacité fiduciaire de l'AMBF. Le directeur du projet assurera la mise en œuvre effective des activités de la composante C. En coordination avec l'UCP, le directeur du projet développera un programme de travail et un budget qui alimenteront les projets d'approvisionnement et les plans de travail annuels du programme. En plus de l'amélioration de la capacité fiduciaire de l'AMBF, la sous-composante C.5 visera à améliorer la capacité technique de l'AMBF. L'AMBF recrutera trois experts techniques (gouvernance, suivi et évaluation et assurance de la qualité) pour le soutenir AMBF dans la mise en œuvre de la composante C à l'exception de la sous-composante C.4 qui sera mise en œuvre par l'UCP. Le consultant en gouvernance fournira un appui technique à la coordination des OSC dans toutes les régions. Le consultant en S & E sera responsable du suivi systématique des activités du projet par rapport aux cibles dans les régions. Le consultant en assurance de la qualité fournira des conseils techniques et assurera la production de publications régulières, y compris un bulletin d'information sur les réalisations importantes des activités de la composante C.

Le Comité de pilotage. Le COPIL, dans sa forme actuelle, continuera à fonctionner comme l'organe d'orientation et de pilotage du programme, chargé de prendre des décisions définitives sur tous les aspects du programme, sous réserve de l'approbation de la Banque. Le président du COPIL est le secrétaire général du Premier ministre ou toute autre personne désignée par l'autorité habilitée.

L'Unité de coordination du programme. Comme désigné, l'UCP continuera de diriger la gestion quotidienne du projet, sous la direction du COPIL. L'UCP continuera d'être dirigée par le secrétaire général du MATD en tant que coordonnateur national et par le coordonnateur national adjoint existant.

Gestion des composants et des sous-composants du projet. Une équipe de gestion de projet au sein des départements ministériels MATD et MINEFID sera responsable de l'exécution des sous-composantes individuelles des projets. En ce qui concerne la composante A, les sous-composantes A.1 et A.3, la mise en œuvre continuera d'être gérée par MATD et la sous-composante A.2 sera gérée par le MINEFID, tandis que l'UCP gère la composante C avec l'aide de l'AMBF. La DGCT/MATD assurera la coordination de la mise en œuvre de la composante B sous la direction du COPIL. Il y aura un protocole d'entente entre l'UCP et l'unité de coordination du PNGT2.3 pour recevoir une assistance technique pour les systèmes de FM et d'approvisionnement et pour utiliser les unités régionales de coordination du PNGT2.3 pour fournir une assistance technique aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PDI.

CHAPITRE II : PROGRAMME DE TRAVAIL 2018

Les activités planifiées pour l'exercice 2018 sur les financements de l'IDA et de la Contrepartie Nationale sont réparties à travers les quatre (04) composantes du programme à savoir :

- ↪ Composante A: Jeter les bases pour la création d'institutions administratives intergouvernementales et budgétaires solides ;
- ↪ Composante B: Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités territoriales ;
- ↪ Composante C: Améliorer les liens de redevabilité entre les élus locaux et les citoyens ;
- ↪ Composante D : Gestion et évaluation du projet.

**II.1. COMPOSANTE A : JETER LES BASES POUR LA CREATION D'INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
ET
BUDGETAIRES INTERGOUVERNEMENTALES SOLIDES.**

II.1.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE

Cette composante a pour objectif d'appuyer les agences de l'administration centrale pour la mise en place d'un cadre de relations financières transparent fondé sur des règles et des systèmes administratifs intergouvernementaux solides. Elle apportera un appui à un processus décisionnel de haut niveau (*Vision prospective de la Décentralisation -- VPD*) et offrira une assistance au MINEFID et au MATD pour le renforcement de leurs capacités dans le but de :

- (i) soutenir les décideurs de haut niveau, y compris le Bureau du Premier ministre et d'autres acteurs clés au niveau national, dans la promotion de la réforme de la décentralisation, en fournissant des orientations macro-politiques sur le processus de décentralisation ;
- (ii) améliorer la conception des systèmes intergouvernementaux;
- (iii) évaluer l'orientation, le rythme et l'ampleur de la décentralisation
- (iv) s'engager directement avec les collectivités territoriales dans le processus de décentralisation.

Les activités programmées en 2018 au titre de la composante A s'exécutent à travers les sous composantes suivantes. Elles sont aussi détaillées au regard des mêmes sous composantes :

- Appui à la prise de décision de haut niveau ;
- Appui au Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) ;
- Appui au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD).

II.1.2. ACTIVITES PROGRAMMEES

Les activités programmées au titre de l'année 2018 sont décrites ainsi qu'il suit :

2.1.2.1. Sous composante A.1. : Appui à la prise de décision de haut niveau

L'objectif de cette sous-composante est de soutenir les décideurs de haut niveau, y compris le Premier ministre et d'autres acteurs clés au niveau national, dans la promotion de la réforme de la décentralisation, en fournissant des orientations macro-politiques sur le processus de décentralisation. A cet effet, les activités suivantes ont été planifiées pour être exécutées en 2018 :

2.1.2.1.1. Appui au Premier ministre.

L'appui au Premier Ministre vise à améliorer le portage de la décentralisation à travers la surveillance et l'opérationnalisation effective des réformes entreprises en matière de décentralisation. Les activités programmées en 2018 sont déclinées par axes ci-après :

- ***Axe 1 : Améliorer les fonctions de surveillance avec une attention particulière sur les politiques de décentralisation***

En 2018, il s'agira de :

- Organiser une concertation sur la mise en œuvre des politiques de décentralisation avec les acteurs sectoriels
- Organiser un atelier d'appropriation des nouveaux référentiels de la décentralisation par le Premier Ministre
- Coordonner l'élaboration et la validation des projets de textes pour la mise en œuvre des réformes et mesures d'impulsion de la décentralisation
- Concevoir et adopter le dispositif général (organes, instances et structures de portage, pilotage, coordination, communication, évaluation) de mise en œuvre de la décentralisation.

- ***Axe 2 : Assurer la publication de rapports annuels sur l'exécution des engagements du Gouvernement en matière de décentralisation***

Pour cet axe, il s'agira de :

- Capitaliser et diffuser auprès des acteurs les rapports sectoriels de performance conformément aux engagements du gouvernement en matière de décentralisation
- Suivre et évaluer périodiquement le processus de la mise en œuvre des contrats d'objectifs en matière de mise en œuvre des plans locaux de développement en collaboration avec le SP/PNDES.
- ***Axe 3 : Coordonner les engagements de haut niveau entre les acteurs de développement pour la réalisation des objectifs gouvernementaux pour la décentralisation tels qu'inscrits dans le PNDES***

Il s'agira de :

- Coordonner l'élaboration et l'adoption de la loi de programmation financière des ressources à transférer aux CT
- Redéfinir le processus de financement de la décentralisation
- Former les membres du département de la gouvernance administrative et locale en suivi-évaluation
- Acquérir des ordinateurs portables au profit du département de la gouvernance administrative et locale.

2.1.2.1.2. Assistance technique au réseau des parlementaires pour la décentralisation et le développement local (RPDDL).

L'appui au RPDDL vise à accroître la surveillance du processus de décentralisation et le respect des engagements pris par le Gouvernement dans la conduite du processus. Les activités programmées en 2018 sont déclinées par axes ci-après :

- Former les membres du réseau sur les politiques de décentralisation et les problèmes émergents (en accordant une attention particulière aux lois récemment approuvées et aux performances des administrations locales.

Il s'agira :

- De former les membres du réseau sur les politiques de décentralisation et les problèmes émergents
- Organiser un processus de relecture des décrets d'octobre 2014 (03 séances)
- Elaborer une plate-forme pour promouvoir les interactions des parlementaires avec les acteurs du gouvernement local et les citoyens aux niveaux local et national.

Il s'agira en 2018 de :

- Organiser et tenir une rencontre entre élus nationaux et élus locaux
- Améliorer les fonctions de surveillance du RPDDL avec une attention particulière au processus de décentralisation.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira en 2018 de :

- Formuler des propositions de clarification des compétences entre régions et communes
- Organiser des ateliers de formulation des textes d'application (arrêtés, autres)
- Organiser un atelier sur les crédits alloués et formuler des propositions argumentées d'amélioration
- Acquérir du matériel informatique

2.1.2.1.3. Études pour identifier et recommander des options appropriées en matière de politique de décentralisation budgétaire

Il s'agira d'identifier par le biais d'études, un système de gestion financière (dépenses et recettes) solide et prévisible à même de mieux accompagner les collectivités territoriales dans la gestion du développement local.

En 2018, les activités suivantes sont planifiées :

- Elaboration d'un cadre fiscal intergouvernemental solide et des revues sectorielle de la décentralisation

Il s'agira en 2018, de :

- *Organiser et tenir les assises nationales sur la fiscalité locale*

L'objectif est de susciter des débats sur la fiscalité locale afin de formuler des propositions pertinentes et réalistes permettant la mise en œuvre d'une politique fiscale au service du développement local. La mise en œuvre de cette activité nécessitera l'élaboration et la production préalable de documents qui serviront de base aux travaux des assises nationales sur la fiscalité. Elle nécessitera la participation des acteurs du secteur public (administrations centrales, déconcentrées et décentralisées, partenaires techniques et financiers, projets et programmes), du secteur privé (le monde des affaires), de la société civile (ONG et groupements associatifs) et des représentants des collectivités territoriales (communes et régions). Il s'agira pour ces acteurs de :

- Faire l'état des lieux des besoins budgétaires des collectivités territoriales et de la collecte des ressources fiscales locales ;
 - Analyser les atouts et les faiblesses de la fiscalité locale existante au Burkina Faso ;
 - Faire des propositions et des recommandations pour une fiscalité locale capable de soutenir durablement le développement local.
- *Définir les stratégies et les modalités pour la mise en œuvre des recommandations et conclusions issues des différents rapports et études sur la fiscalité locale, en accompagnement de la décentralisation*

Les objectifs planifiés en 2018 visent à :

- réformer le système fiscal local pour aider les collectivités territoriales à avoir une meilleure autonomie financière.
- mettre en place un cadre de concertation pour définir les rôles et clarifier les attributions du cadastre et des autres services dans l'assiette et le recouvrement des impôts liés au foncier (TJ, TR, CF, CP, IEF) ;
- réformer le cadre institutionnel de la gestion desdits impôts liés aux fonciers pour une amélioration du rendement de la fiscalité locale ;

La mise en œuvre de cette activité nécessitera le recrutement d'un cabinet fiscal d'appui-conseil, pour aider à l'organisation et à l'animation des ateliers d'échanges et à l'élaboration des projets de textes législatifs et règlementaires.

- *Elaborer et faire adopter des projets de textes pour le financement des CT (fiscalité locale, dotation globale et emprunt)*

Cette activité vise les objectifs suivants :

- Proposer des textes de lois qui visent à partager et/ou transférer certains impôts ou taxes aux collectivités (exemple de la TVA) ;
- Proposer la révision des taux à la hausse des différentes dotations allouées aux collectivités (DGE, DGF et TPP) ;

- Proposer la mise en place d'un mécanisme de financement des collectivités (emprunts).

A cet effet, une commission interministérielle MINEFID/MATD sera mise en place sous la supervision des secrétaires d'Etat des deux (2) ministères. Elle va s'inspirer également des expériences d'autres pays comme le Maroc qui a des avancées en matière de décentralisation et les recommandations et propositions issues du rapport global sur les finances locales (RGFL).

Pour ce faire, des ateliers seront organisés en vue de partager les projets de documents produits aux élus locaux et aux différents acteurs avant de les soumettre pour adoption. Aussi des sorties terrain seront organisées pour la collecte des données nécessaires à l'élaboration des différents projets de textes de lois.

- *Organiser 13 ateliers régionaux entre les structures déconcentrées du MINEFID avec les CT sur les difficultés liées aux finances locales*

L'activité qui sera organisée dans les différentes régions sous la supervision des autorités de tutelle a pour objectif de résoudre la majeure partie des difficultés que rencontrent les collectivités avec les services techniques déconcentrés avant la tenue du forum Gouvernement /élus locaux. Son importance est de créer un cadre d'échange entre les acteurs locaux et d'harmoniser les pratiques. A l'issue de ces concertations seules les difficultés qui n'auront pas trouvés de solutions au niveau déconcentré seront portées à la connaissance du gouvernement lors du forum. Les échanges porteront sur :

- les difficultés liées à la mobilisation des ressources de collectivités (DGTCP/DGI);
- Les aspects liés aux marchés publics (DGC-MEF);
- Les difficultés inhérentes aux ressources financières en accompagnement des compétences transférées (DGDT) ;
- Les difficultés liées à la nomenclature budgétaire des CT (DGDT).

Pour atteindre les objectifs planifiés, des rencontres régionales seront organisées dans les chefs-lieux de régions avec la coordination des gouverneurs de régions et regrouperons les présidents des collectivités. Un canevas sera élaboré et mis à leurs dispositions.

- *Réaliser des voyages d'étude au profit des cadres du MATD et du MINEFID*

L'objectif des voyages d'étude est de s'enquérir de l'expérience d'autres pays en matière de transfert de compétences et de ressources financières y relatives. Ce serait une opportunité de maîtriser les techniques de contrôle des dépenses des CT en général, et du contrôle modulé en particulier. L'avantage de l'application de ce type de contrôle est d'alléger les procédures de contrôle *a priori*, tout en renforçant le contrôle *a posteriori*.

2.1.2.2. Sous composante A.2.: Appui au Ministère de l'Economie, des finances et du Développement (MINEFID)

L'appui au MINEFID devra permettre d'améliorer les capacités institutionnelles du MINEFID et des collectivités territoriales en matière de collecte et d'administration des recettes, d'améliorer la capacité institutionnelle des collectivités territoriales dans la planification des dépenses et de rationaliser les transferts budgétaires par le MINEFID aux collectivités territoriales. A cet effet, le MINEFID devra travailler à se doter d'une architecture fiscale qui soutienne des transferts centraux équitables et prévisibles aux communes.

Dans le cadre du financement additionnel, deux axes d'intervention sont retenus, il s'agit :

- ***Axe 1 : Appui pour achever le développement de l'architecture fiscale qui soutienne des transferts centraux équitables et prévisibles aux communes***

Pour l'année 2018, il s'agira pour cet axe de :

- ✓ *Produire annuellement un rapport global sur les finances locales*

Il s'agira d'élaborer annuellement un document d'aide à la décision. C'est un document produit sur la base des comptes administratifs et des comptes de gestions des collectivités territoriales et regroupe les structures du MINEFID dont : la DGD, la DGC-MEF, la DGI et la DGTCP et fait apparaître pour une année donnée :

- les ressources et les charges de toutes les collectivités ;
- les recettes propres par types de collectivités ;
- les différents ratios par types de collectivités ;
- les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement ;
- les difficultés liées aux différentes charges ;
- des propositions et les recommandations.

Les données seront collectées auprès des directions régionales en charge du budget et validées à travers un atelier national.

- ✓ *Déterminer et mettre à la disposition des CT les ressources à bonne date (élaboré les projets d'arrêtés)*

Cette activité consiste en la détermination de l'ensemble des ressources financières mise à la disposition des collectivités par l'Etat et permet de renseigner les indicateurs financiers. Elle permet de mettre également à la disposition des CT les ressources issues des transferts pour l'élaboration de leurs budgets primitifs. Il s'agit :

- des ressources financières transférées en accompagnement des compétences transférées ;
- des dotations allouées par l'Etat aux collectivités ;
- des ressources affectées aux structures d'appui à la décentralisation ;
- des ressources telles le PNGT, le PACT ;
- des ressources issues de la coopération ;
- d'élaborer les projets d'arrêté de transfert des ressources des ministères sectoriels ;
- de toutes autres ressources qui entrent dans le calcul des indicateurs

- ✓ *Actualiser et mettre à la disposition des collectivités territoriales le Guide de gestion des ressources financières liées aux compétences transférées*

Les objectifs visés à travers l'actualisation et la mise à disposition d'un Guide de gestion des ressources financières liées aux compétences transférées sont les suivants :

- Clarifier le rôle des acteurs intervenant dans le processus des transferts
- permettre aux ministères sectoriels d'identifier progressivement les lignes budgétaires à transférer en lien avec les compétences ;
- permettre aux ministères sectoriels d'évaluer facilement les besoins dans le cadre des transferts ;
- faciliter la gestion des reliquats des ressources transférées par les CT ;
- définir un mécanisme adéquat de déblocage des ressources transférées ;

- ✓ *Contribuer à l'opérationnalisation du transfert des ressources financières en accompagnement des 11 blocs de compétences transférées aux CT*

Les objectifs visés à travers l'opérationnalisation du transfert effectif des ressources financières en accompagnement des 11 domaines de compétences transférées sont les suivants :

- définir un mécanisme adéquat de déblocage des ressources transférées ;
- définir un calendrier de mise en œuvre progressive des transferts de ressources pour la prise en charge des onze blocs de compétence ;
- définir de concert avec les ministères sectoriels, l'AMBF et l'ARBF un guide visant à respecter les objectifs du PNDES dans le cadre des transferts.

L'activité se déroulera sous forme d'ateliers. Le public cible sont les cadres du MINEFID, du MATD, des ministères sectoriels, l'AMBF, l'ARBF des projets et programmes.

- ✓ *Former les élus locaux sur le guide de gestion des ressources financières liées aux compétences transférées*

L'objectif visé par cette activité est de renforcer les capacités des élus sur la gestion des ressources transférées liées aux compétences transférées et sur les techniques d'élaboration et d'exécution de leurs budgets. De façon opérationnelle, il s'agira :

- D'élaborer un module sur la gestion des ressources transférées en accompagnement des compétences notamment la gestion des reliquats des ressources affectées et d'un module sur les techniques d'élaboration et exécution des budgets des CT ;
 - De renforcer les capacités des présidents des collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés et les faitières des CT.
- ***Axe 2 : Soutenir la finalisation et la mise en œuvre des activités clés contenues dans la feuille de route de la décentralisation financière***

- ✓ suivre et évaluer la mise en œuvre de la feuille de route de la décentralisation financière

Les objectifs visés à travers le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités de la feuille de route de la décentralisation financière sont :

- s'assurer que les activités déclinées dans la feuille de route sont mise en œuvre ;
- évaluer semestriellement le niveau de la mise en œuvre des activités ;
- établir des calendriers de mise en œuvre des actions ;
- corriger les insuffisances dans la mise en œuvre des activités;
- formuler des recommandations.
- rendre compte du niveau de mise en œuvre par un rapport d'évaluation.

- ✓ *Intensifier les actions de communication et de sensibilisation sur le civisme fiscal.*

L'objectif est d'améliorer la contribution de la Direction générale des impôts dans la mobilisation des impôts locaux au profit des collectivités locales, à travers :

- une meilleure compréhension des populations des actions de la DGI, principalement en matière de recouvrement ;
- une amélioration du civisme fiscal ;

La conduite de cette activité nécessitera la mise en œuvre de supports classiques de diffusion, essentiellement les mass media. Le processus sera soutenu par une pièce de théâtre scénique pour des représentations en théâtre forum sur le terrain et par des rencontres d'échanges avec les OSC et certains leaders d'opinions.

- ✓ *Recenser et imposer les contribuables aux différents impôts et taxes-établir et/ou mettre à jour les fichiers des contribuables.*

La finalité du recensement fiscal est l'imposition des contribuables recensés et le recouvrement des impôts et taxes imposés ainsi que la création d'un fichier de contribuables immatriculés qui seront les principaux pourvoyeurs en recettes fiscales des collectivités territoriales. La population des contribuables visée étant très mobile et menant des activités éphémères ou saisonnières, il est donc nécessaire de procéder à une actualisation permanente du fichier par des sorties régulières sur le terrain. Cela permettra également de mieux cerner le potentiel fiscal pour l'élaboration des prévisions de recettes.

Un accent particulier sera mis sur le recensement des contribuables soumis à la contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties et à la licence sur les débits de boissons. Il s'agit d'impôts dont l'institution récente au profit des CT est à mettre à l'actif des réformes du système fiscal local entreprises par l'administration fiscale ces deux dernières années. Il importe donc de disposer d'un fichier exhaustif et fiable de ces contribuables pour mieux optimiser le rendement desdits impôts.

La mise en œuvre de cette activité nécessitera

- le renforcement des capacités des Agents de Constatation et d'Assiette de la DGI en technique de recensement fiscal;
 - le déploiement des logiciels métiers. Il s'agit essentiellement du logiciel de traitement des données du recensement fiscal d'une part et celui de gestion de la taxe de résidence (STAR), d'autre part ;
 - la formation des utilisateurs à l'utilisation desdits logiciels.
 - l'acquisition de matériels roulants (Véhicules 4x4 et Motocyclettes), de carburant, de matériel et consommables informatiques ainsi que de matériel et fournitures diverses.
- ✓ *Assurer une meilleure couverture du contrôle fiscal en vue d'améliorer le recouvrement des impôts locaux.*

L'objectif de cette activité est de lutter contre la fraude fiscale et l'incivisme fiscal.

Pour réussir ce pari, il est envisagé :

- des sorties de contrôle sur le terrain ;
 - des opérations d'enquêtes fiscales et de recoupement d'informations ;
 - un renforcement des capacités des contrôleurs et des enquêteurs.
- ✓ *Renforcer la gestion des impôts et taxes liés au foncier*

L'objectif de cette activité est l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale locale pour un meilleur rendement de ces impôts et taxes qui profitent au budget des collectivités territoriales. De façon spécifique, il s'agira :

- d'élaborer un outil d'évaluation des immeubles bâtis et non bâtis ;
 - de faire des levés topographique des terrains suburbains délimités dont les usages et les identifications sont inconnues du cadastre ;
 - d'acquérir deux (2) images ortho-rectifiées d'une précision au moins égale à 10 cm pour les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
 - d'acquérir deux (10) photocopieuses de grande capacité ;
 - D'établir un partenariat avec le département de géographie de l'Université de Koudougou pour bénéficier d'une assistance technique pour la mise à jour et le géo référencement des plans cadastraux ;
 - de renforcer la capacité de cinq cadres du cadastre en SIG et Cartographie.
- ✓ *Conduire une étude sur les potentialités financières non fiscales des Collectivités Locales.*

Les caractéristiques socio-économiques de la plupart des collectivités (surtout les communes rurales) laissent percevoir un tissu économique pratiquement inexistant ou qu'il est principalement animé par des acteurs au champ du système fiscal classique (impôts et taxes institués par le code des impôts et autres textes connexes). De ce fait, leur fiscalisation est très faible. En revanche, la structure des budgets desdites collectivités (notamment la section de fonctionnement) permet d'identifier des prestations pouvant donner droits à des paiements. Dans ce sens, la présente étude vise à : i) évaluer ce potentiel financier non fiscal ; ii) édicter une cartographie financière des CT et proposer des procédures d'institution et de collecte de nouvelles recettes de services au profit des budgets communaux.

- ✓ *Formation des acteurs des collectivités locales sur la mobilisation des ressources publiques.*

Les objectifs visés à travers la conduite de cette activité est de i) former au moins 1 000 élus locaux et le personnel de l'Administration locale sur la mobilisation des ressources budgétaires et ii) améliorer le niveau de recouvrement des recettes propres dans le but d'améliorer l'autonomie financière des collectivités territoriales.

- ✓ *Former les acteurs des Collectivités Territoriales (CT) sur les nouveaux textes relatifs à la commande publique*

L'objectif de la formation des acteurs des CT sur les nouveaux textes relatifs à la commande publique est de renforcer les capacités de ces acteurs sur le nouveau dispositif des marchés publics et des délégations de service public.

De façon spécifique, il s'agira :

- de permettre des échanges entre des formateurs de la DG-CMEF et les acteurs des CT impliqués dans les procédures de passations de marchés publics et de délégations de services publics afin d'harmoniser les points de vue sur le nouveau dispositif législatif et réglementaire des marchés publics;
- de mettre en exergue les innovations des nouveaux textes sur la commande publique;
- de clarifier le contenu de certains textes.

- ✓ *Former les acteurs des Collectivités Territoriales (CT) à l'élaboration des actes administratifs et aux comptes administratifs*

L'objectif de la formation des acteurs des CT à l'élaboration des actes administratifs et aux comptes administratifs est d'améliorer la qualité de ces documents et de faciliter leur exploitation.

De façon spécifique, il s'agira :

- d'améliorer la qualité des documents administratifs produits par les CT;
- de faciliter leur exploitation par les structures de contrôle (DP-CMEF, DR-CMEF; Cour des comptes etc.).

- ✓ *Former les membres du GTS en planification et suivi-évaluation*

La réussite de toute action de développement dépend de la qualité de la planification des activités et aussi d'efficacité du dispositif de son suivi-évaluation. C'est au regard de leur rôle dans la programmation et la mise en œuvre des activités du programme que cette activité est inscrite au profit des membres du GTS pour renforcer leurs compétences en la matière. L'objectif est de leur fournir les rudiments nécessaires pour une mise en œuvre efficace des activités du programme. Pour ce faire, il est prévu une session de formation sur le thème au deuxième trimestre.

- ✓ *Organiser les sessions du GTS*

Le groupe de travail sectoriel est un cadre mis en place pour planifier, suivre et évaluer les interventions du Programme au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. A travers cette activité, il s'agira d'appuyer les sessions du groupe de travail sectoriel à la programmation des activités en début d'année et de faire un bilan à mi-parcours et un bilan en fin d'année du programme au niveau sectoriel. A cet effet, deux ateliers sanctionnés de rapports seront organisés au deuxième et au quatrième trimestre pour faire ces bilans.

- ✓ *organiser des missions de supervision auprès des structures déconcentrées au profit des membres du GTS*

Cette activité consiste à effectuer des sorties sur le terrain pour constater les réalisations faites avec le financement du PACT afin d'apprécier leur niveau d'avancement conformément aux objectifs de départ. L'objectif de ses sorties est d'échanger avec bénéficiaires sur le programme et recueillir leurs préoccupations, leurs suggestions et identifier les difficultés de mise en œuvre du programmes afin d'améliorer les performances des interventions. Pour cela, il est prévu une sortie au deuxième trimestre et une autre au quatrième trimestre.

2.1.2.3. Sous composante A3 : Appui au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)

Cette sous-composante apportera un appui au MATD afin de: (i) rationaliser et de renforcer les dispositions institutionnelles ainsi que les fonctions de coordination du ministère; (ii) réglementer, orienter et suivre la gestion des ressources humaines, la passation des marchés, la gestion des finances publiques et de l'information par les collectivités territoriales; et (iii) renforcer la fonction d'appui-conseil du ministère aux collectivités territoriales par le biais de la déconcentration. Les activités suivantes sont planifiées par axe pour être exécutées en 2018 :

- ***Axe 1 : Elaboration d'une feuille route pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique du transfert rapide des compétences à des communes***

Il s'agira en 2018 de :

- ✓ *Finaliser le cadre juridique de dévolution du patrimoine de l'Etat aux CT*

L'objectif visé par cette activité est de parachever le cadre juridique d'opérationnalisation du transfert des compétences des compétences aux collectivités territoriales.

Il s'agit de finaliser les arrêtés de dévolution du patrimoine de l'Etat à transférer aux collectivités territoriales et d'élaborer les listes du patrimoine inventorié par commune et par région à annexer aux arrêtés. La finalisation des arrêtés permettra de signer les protocoles d'accord entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la gestion normale des compétences.

La mise en œuvre de l'activité se fera à travers des rencontres avec les membres du comité interministériel de suivi de l'inventaire du patrimoine de l'Etat aux collectivités territoriales.

- ✓ *Organiser des ateliers d'appropriation des outils de gestion des compétences transférées aux collectivités territoriales*

Cette activité vise de façon générale à permettre aux acteurs locaux de connaître et de s'approprier les outils de gestion des compétences transférées. Il s'agit du guide d'exercice des compétences transférées, la gestion du patrimoine de l'Etat dévolu aux collectivités territoriales dans le cadre et le protocole d'opérations.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Former les acteurs locaux sur les contenu du guide d'exercice des compétences et de gestion des ressources transférées aux collectivités territoriales ;
- Informer les acteurs locaux sur les ressources patrimoniales disponibles et effectivement transférées aux collectivités territoriales ;
- Former les acteurs locaux sur les protocoles d'opération entre l'Etat et les collectivités territoriales.
- favoriser une gestion saine et transparente du patrimoine de l'Etat disponible et dévolu aux collectivités territoriales ;
- permettre aux autorités locales et au personnel chargé de l'exercice des compétences transférées d'accomplir efficacement leurs rôles ;
- faire une large diffusion du guide d'exercice des compétences transférées.

La mise en œuvre de cette activité permettra d'améliorer l'exercice des compétences et la gestion des ressources transférées aux CT et la gouvernance locale.

- ✓ *Actualiser le guide d'exercice de la Maitrise d'ouvrage publique locale (MOPL) prenant en compte les missions des STD dans l'appui à l'exercice de la MOPL*

Cette activité vise à conformer le contenu du guide actualisé à la nouvelle réglementation sur la commande publique et de prendre en compte le rôle des services techniques déconcentrés en vue d'une efficacité et une meilleure harmonisation des interventions des différents acteurs intervenant dans la MOPL.

Un groupe de travail sera mis en place pour la réalisation de cette activité.

La mise en œuvre de cette activité permettra de disposer d'un guide d'exercice de la MOPL en phase avec la nouvelle réglementation sur la commande publique et prenant en compte les missions des STD y relatives.

- ✓ *Elaborer un plan de transfert des ressources humaines de l'Etat vers les administrations des collectivités territoriales des Cascades, du Centre Nord, du Centre Sud, du Centre Est, du Plateau central et du Sahel*

L'opérationnalisation des nouvelles organisations des administrations des collectivités territoriales va, sans doute, engendrer des besoins en matière des ressources humaines pour les collectivités territoriales. Cela va susciter un engagement de l'Etat qui peut s'opérer sous forme de mise à disposition d'agents au profit des collectivités territoriales. Aussi, le PACT s'est engagé à prendre en charge pour la deuxième phase les indemnités de quatre agents de l'Etat mis à disposition et occuperont des emplois essentiels. Le plan de transfert des ressources humaines de l'Etat vers les collectivités territoriales devra permettre d'une part d'évaluer les besoins en ressources humaines et d'autre part déterminer les modalités de mise à disposition. Cette activité permettra de disposer d'un plan de transfert des ressources humaines de l'Etat vers les collectivités territoriales. La réalisation de cette activité se fera à travers six ateliers et des missions terrains dans les communes des six régions initialement couvertes par le PACT.

- ✓ *Organiser une journée de la fonction publique territoriale*

Cette activité a pour objectif de promouvoir la fonction publique territoriale en la rendant plus visible auprès de tous les acteurs de la décentralisation. Au cours de cette journée, des thématiques clés seront débattus afin de dégager de nouvelles perspectives pour le développement de la fonction publique territoriale.

- ✓ *Concevoir un logiciel de gestion des effectifs des collectivités territoriales*

L'absence de base de données des effectifs des collectivités territoriales rendre difficile le suivi des effectifs et au-delà la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales par le ministère en charge de la décentralisation. Cette activité permettra au MATD de disposer d'une base de données et d'un logiciel de gestion des effectifs des agents de toutes CT. Pour la réalisation de cette activité, un consultant sera recruté pour la conception du logiciel. Celui-ci aura pour mission de former les utilisateurs de la base de données.

- ✓ *Elaborer les outils de collecte des données des effectifs des collectivités territoriales*

L'absence de base de données des effectifs des collectivités territoriales ne permet pas de mettre en place un système de gestion et rend difficile le suivi des effectifs des collectivités territoriales.

Cette activité permettra au MATD de disposer de données sur les effectifs des collectivités territoriales. Pour la réalisation de cette activité, les cellules régionales de suivi-évaluation seront mises à contribution.

Un atelier regroupant les responsables des cellules régionales de suivi-évaluation et la DGFPT sera organisé en vue de la mise en commun des données collectées.

- ✓ *Vulgariser les textes de la fonction publique territoriale auprès des DRH et des partenaires sociaux des sectoriels*

L'Assemblée nationale a adopté, en sa session du 13 janvier 2017, trois textes de loi d'une importance capitale pour la mise en œuvre de la décentralisation en cours dans notre pays. Il s'agit de :

- la loi n°002-2017/AN portant création de la fonction publique territoriale ;
- la loi n°003-2017/AN portant statut de la fonction publique territoriale
- la loi n°004-2017/AN portant modalités de transfert des ressources humaines entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Pour la mise en application de la loi portant statut de la fonction publique territoriale, dix-neuf (19) décrets ont été adoptés en Conseil des ministres lors de sa séance du 24 mai 2017.

Par ailleurs, dans une dynamique de renforcement des capacités des administrations des collectivités territoriales, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a procédé à la relecture des organigrammes-types et à la détermination des postes de travail dans les collectivités territoriales.

L'objectif de cette activité est de présenter les textes de la fonction publique territoriale aux responsables en charge des ressources humaines et aux partenaires sociaux des départements ministériels concernés par les transferts des ressources et des compétences afin de susciter leur implication pour un transfert rapide des ressources humaines aux collectivités territoriales. Cette activité sera réalisée à travers un atelier.

- ✓ *Acquérir le matériel informatique au profit de la DGFPT*

La mise en place et l'opérationnalisation de la base de données des effectifs des collectivités territoriales nécessitent la disponibilité d'un minimum de matériel informatique.

La réalisation de cette activité permettra à la DGFPT de disposer de matériel informatique.

- ***Axe 3 : Élaboration de lignes directrices pour faciliter le respect par les communes des objectifs de la politique en ce qui concerne la couverture graduelle par les communes des rémunérations de personnels qui leurs sont transférés.***

- ✓ *Elaborer un protocole type pour la prise en charge des indemnités de quatre agents transférés par collectivité territoriale*

L'opérationnalisation des nouvelles organisations des administrations des collectivités territoriales va, sans doute, engendrer des besoins en matière des ressources humaines pour les collectivités territoriales. Cela va susciter un engagement de l'Etat qui peut s'opérer sous forme de mise à disposition d'agents au profit des collectivités territoriales. Aussi, le PACT s'est engagé à prendre en charge pour la deuxième phase les indemnités de quatre agents de l'Etat mis à disposition et qui occuperont des emplois essentiels.

L'élaboration d'un protocole type pour la prise en charge des indemnités de quatre agents transférés par collectivité territoriale permettra d'encadrer les responsabilités des parties prenantes.

Cette activité sera réalisée à travers l'organisation d'un atelier.

- ***Axe 4 : Élaboration de mécanismes de suivi et d'évaluation de l'impact direct des compétences transférées sur la performance des communes bénéficiaires.***

- ✓ *Etablir une situation de référence de la fourniture des services publics locaux dans des CT et élaborer les normes et standards de qualité/*

Cette activité vise à établir une situation de référence des services publics locaux fournis par les collectivités territoriales et de définir les normes et standards de qualité qui leur sont applicables.

Un consultant sera recruté pour la mise en œuvre de cette activité. Le suivi sera assuré par un groupe qui sera mis en place.

La mise en œuvre de cette activité permet de disposer d'un état des lieux des services publics locaux à une période donnée et fixer des règles de qualité auxquelles ils doivent obéir et ce, afin de mesurer l'impact des politiques publiques en matière de décentralisation.

- ✓ *Elaborer un répertoire des services publics locaux essentiels à fournir aux populations/*

L'élaboration d'un répertoire des services publics locaux essentiels à fournir aux populations répond au souci de contribuer à l'amélioration de l'offre de service public des collectivités territoriales à leur population.

Un consultant sera recruté pour la mise en œuvre de cette activité. Le suivi sera assuré par un groupe qui sera mis en place.

La réalisation de cette activité permettra de mettre à la disposition des collectivités territoriales un référentiel des services publics locaux essentiels à fournir aux populations.

- ✓ *Elaborer un répertoire des normes et standards d'accessibilité géographique des SPL*

L'élaboration d'un répertoire des normes et standards d'accessibilité géographique des SPL s'inscrit dans l'objectif de déterminer des règles d'accessibilité géographique devant régir l'offre des SPL des collectivités territoriales. Un consultant sera recruté pour la mise en œuvre de cette activité. Le suivi sera assuré par un groupe qui sera mis en place. La réalisation de cette activité permettra de mettre à la disposition des acteurs de la décentralisation un référentiel fixant les conditions d'accessibilité géographique des SPL des collectivités territoriales.

- ✓ *Editer le répertoire des normes et standards de qualité, le répertoire des services publics locaux essentiels et le répertoire des normes et standards d'accessibilité géographique des SPL, etc.)*

L'édition de ces documents permettra d'assurer une large diffusion des informations auprès des acteurs de la décentralisation dans le contexte du cycle 3 de la décentralisation. Un prestataire sera recruté pour l'édition des différents répertoires.

La mise en œuvre de cette activité permet de mettre à la disposition des différents acteurs décentralisés des outils indispensables à l'amélioration de la gestion des municipalités.

- ✓ *organiser des missions de terrain de suivi de l'exercice des compétences transférées /*

L'organisation de missions terrains permettra d'assister les collectivités territoriales dans l'exercice efficace des compétences qui leurs sont transférées avec l'appui-conseil des services techniques déconcentrés et de mesurer les effets induits par le processus de transfert.

Il s'agit de :

- échanger avec les services de l'administration municipale sur la gestion opérationnelle des dossiers ainsi que les procédures administratives, financières et techniques ;
- relever les difficultés liées à l'exercice des compétences transférées et formuler des recommandations ;
- contribuer à améliorer l'efficacité de l'exercice de la tutelle ;
- renforcer la collaboration entre les CT et les STD.

- ✓ *Elaborer le dispositif d'institutionnalisation de la rencontre gouvernement-présidents de conseils de collectivités territoriales sur le transfert des compétences et des ressources et son instrument de suivi évaluation*

Lors de la rencontre entre le gouvernement et les présidents de conseils de collectivité territoriale, le Premier ministre a instruit le ministre en charge des CT d'institutionnaliser ce cadre de concertation avec une périodicité annuelle. A cet effet, pour officialiser, pérenniser et rendre opérationnel ce cadre de concertation, il faut élaborer le dispositif juridique et de suivi-évaluation y relatif.

- ✓ *Appuyer la tenue de la rencontre gouvernement-présidents de conseils de collectivités territoriales sur le transfert des compétences et des ressources*

L'organisation annuelle de la rencontre « gouvernement-présidents des conseils de collectivités territoriales » nécessite la mobilisation de ressources financières pour l'organisation et la prise en charge des participants. La contribution du programme apportera un plus à l'organisation de cette activité qui permettra aux membres de gouvernement de faire l'état des lieux des transferts de compétences et aux présidents des conseils d'apprécier ces transferts, poser les difficultés rencontrées dans l'exercice de ces compétences transférées et proposer des pistes de solutions.

- ✓ *Suivre la mise en œuvre des recommandations et des engagements pris en 2017 sur le processus de transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales*

Un comité de suivi des recommandations composé de représentants des ministères concernés par le transfert de compétences et des ressources aux collectivités territoriales sera mis en place. Il sera chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations et des engagements pris en 2017. Au cours des différentes rencontres chaque représentant fera le point de son ministre sur les compétences transférées. Un rapport de suivi devra être élaboré et soumis aux membres du cadre de concertation.

- ✓ *Valider les indicateurs d'impact, d'effet et de résultats des nouveaux référentiels de la décentralisation en lien avec les compétences transférées*

La validation des indicateurs d'impact, d'effet et de résultats des nouveaux référentiels de la décentralisation est un atelier de consensus avec les acteurs de la décentralisation sur les indicateurs retenus qui feront l'objet de suivi. Elle consiste d'abord à donner les informations sur les métadonnées de la décentralisation et ensuite à faire amender et valider les indicateurs retenus par les acteurs ressources. Elle permettra d'identifier chaque indicateur à travers ses caractéristiques (définition, type, objectif, la méthode de calcul), sa méthode de collecte (la source de production, le niveau de collecte, le niveau de désagrégation, la périodicité, la disponibilité, la structure responsable, le type d'outil de collecte, les références et les valeurs cibles). Egalement elle permettra d'harmoniser les compréhensions des différents acteurs sur les indicateurs à suivre pour les années à venir.

- ✓ *Elaborer des outils de collecte de données de renseignement des indicateurs du Système National Suivi Evaluation (SNSE) en lien avec les compétences transférées*

L'élaboration des outils de collecte est un volet phare de l'opérationnalisation du SNSE. Pour rendre compte de la décentralisation, il faut collecter les données sur l'ensemble du territoire à partir des indicateurs des référentiels en vigueur. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer d'outils (fiches de collecte ou canevas de rapportage) qui sont les manuels de manipulation des données. Les outils de collecte permettront de suivre convenablement les nouveaux référentiels de la décentralisation. Cette élaboration d'outils se fera en un atelier qui regroupera les différents acteurs.

- ✓ *Former les administrateurs du SNSE pour le suivi des indicateurs des nouveaux référentiels de la décentralisation en lien avec les compétences transférées*

Elle consiste à former les points focaux communaux et régionaux sur l'objectif et l'utilisation des fiches de collecte, la compilation, l'analyse et le traitement des données. Elle permettra à chaque administrateur de comprendre non seulement son propre rôle mais aussi le résultat attendu après chaque acte de suivi. Pour un meilleur résultat de formation, il est indiqué d'effectuer une formation dans chaque région avec les acteurs concernés (STD, DREP, SGP, SGM, CRSE).

- ✓ *Elaborer une base de données pour le SNSE*

Le flux d'informations récoltées dans les communes via les régions sera très volumineux pour être capitalisé, stocké, traité et ensuite analysé. Afin de parvenir à une meilleure gestion des données sur l'ensemble du territoire, il est indispensable de disposer d'une base de données. Elle permettra non seulement de maîtriser le volume d'information mais aussi de manipuler et de traiter rapidement et facilement les données.

- ✓ *acquérir du matériel informatique au profit du SP/CONAD pour le suivi des indicateurs dans les 13 régions*

L'acquisition du matériel informatique au profit du SP/CONAD est indispensable pour la réussite de ses missions dans les régions. La capacité du SP/CONAD a été renforcée en matière de ressources humaines

qui ne disposent pas des outils nécessaires pour accomplir leur mission. Le SP/CONAD est de nos jours représenté dans les treize régions du Burkina à travers les Cellules Régionales de Suivi Evaluation de la décentralisation mais la faiblesse des ressources matérielles est un grand handicap dans l'exercice des compétences dévolues à la structure. Cette dotation lui permettra de résoudre les insuffisances existantes et de faire face aux nouveaux défis avec les nouveaux référentiels de la décentralisation à savoir le suivi des indicateurs au niveau des régions et les communes.

- ✓ *Appuyer les sessions du groupe de travail Sectoriel (GTS) MATD*

Le groupe de travail sectoriel est un cadre mis en place pour planifier, suivre et évaluer les interventions du Programme d'Appui aux Collectivités territoriale PACT au niveau du Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation. A travers cette activité, il s'agira d'appuyer les sessions du groupe de travail sectoriel à la programmation des activités en début d'année et de faire un bilan en fin d'année.

- ✓ *Former les membres du GTS en planification et suivi-évaluation*

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du GTS en planification et suivi-évaluation. Elle sera mise en œuvre à travers l'organisation de deux ateliers de formation.

- ✓ *Organiser des missions de supervision auprès des structures déconcentrées au profit des membres du GTS*

L'activité consiste à effectuer des sorties sur le terrain afin de constater de visu les réalisations financées par le PACT. En outre, ces missions permettront de rencontrer les structures déconcentrées. Elles donnent l'occasion non seulement de déceler les éventuelles difficultés de mise en œuvre mais également de recueillir la perception des bénéficiaires sur l'apport du programme de même que leurs suggestions pour améliorer les performances des interventions

- ***Axe 5: Appui à la mise en œuvre des nouveaux référentiels de la décentralisation et la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation***

- ✓ *Relire les modèles types de documents devant accompagner les budgets des CT*

Cette activité vise à prendre en compte la loi régissant la fonction publique territoriale et les autres nouveaux textes régissant la décentralisation. Un groupe de travail sera mis en place pour la réalisation de cette activité.

La réalisation de cette activité permettra de mettre à la disposition des collectivités territoriales un outil d'aide à l'élaboration des documents budgétaires qui tiennent compte de la loi sur fonction publique territoriale.

- ✓ *Elaborer un guide sur l'obligation redditionnelle*

Pour améliorer les liens de redevabilité entre les élus locaux et les citoyens, les présidents des conseils de collectivités ont un devoir de rendre compte de la situation de la collectivité aux populations. Le guide sur l'obligation redditionnelle a pour objet d'orienter les présidents des conseils de collectivités à mieux gérer les activités entrant dans le cadre de la redevabilité. Un consultant est recruté à cet effet et sera appuyé par un groupe de travail.

- ✓ *Réaliser un audit organisationnel et fonctionnel de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) en lien avec les nouveaux référentiels de la décentralisation assorti d'un plan stratégique*

La mise en œuvre de cette activité permettra de diagnostiquer et d'analyser l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement actuels de la DGCT au regard des missions qui lui sont confiées dans le cadre du Cycle III de la décentralisation. L'audit permettra surtout de conformer l'organisation et le fonctionnement de la DGCT aux nouveaux référentiels de la décentralisation pour une mise en œuvre efficace de ces référentiels.

Un auditeur sera recruté pour la mise en œuvre de cette activité. Le suivi sera assuré par un groupe qui sera mis en place.

- ✓ *Acquérir des matériels informatiques (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau complet et un serveur) au profit de DGCT*

Structure qui a pour mission principale d'assurer la mise en œuvre des nouveaux référentiels de la décentralisation dans le contexte du Cycle III, la DGCT s'est engagée dans une profonde réforme structurelle et organisationnelle. Elle est sur le plan opérationnel confrontée en un manque de matériels informatiques. Cette activité permettra de doter la DGCT en matériels informatiques, toute chose qui lui permettra de mieux remplir ses missions.

- ✓ *Former les acteurs en charge du pilotage et de la coordination de la décentralisation sur leur rôle dans la mise en œuvre des nouveaux référentiels*

Suite à la définition du dispositif institutionnel du pilotage, de la coordination et du suivi évaluation de la politique nationale de la décentralisation, les acteurs chargés du dispositif doivent être outillés sur leurs rôles pour mieux conduire la mise en œuvre des nouveaux référentiels de la décentralisation. Ainsi, l'activité est organisée pour renforcer d'une part des capacités des acteurs au niveau national et ceux du niveau local pour assurer un meilleur pilotage et de coordination du processus.

- ✓ *Organiser des ateliers de partage et d'amendement de l'avant-projet du CGCT*

En vue de disposer d'un code général des collectivités territoriales qui répond aux aspirations des acteurs de la décentralisation, il est nécessaire que le projet de document en relecture soit partagé et amendé par ces acteurs. C'est dans ce cadre que le SP-CONAD va organiser des ateliers de partage avec les associations faitières des collectivités territoriales, et les acteurs régionaux pour échanger sur l'avant-projet du CGCT.

- ✓ *Tenir une revue annuelle du plan d'actions quinquennal de la stratégie décennale de la décentralisation*

Cette va consister à faire un bilan des activités réalisées dans le plan d'actions quinquennal de la décentralisation. Elle va réunir l'ensemble des sectoriels, des associations faitières et du secteur privé pour échanger sur l'état de mise en œuvre des activités en dégageant les acquis, les insuffisances et faire des suggestions et/ou des recommandations. Cette va orienter les acteurs en charge de pilotage dans la conduite du processus. Elle sera réalisée en deux temps au milieu de l'année et en début d'année.

- ✓ *Editer les nouveaux référentiels de la décentralisation (VPD, PND, SDD, PAQ)*

Les nouveaux référentiels qui sont produits constituent un cadre d'action pour l'ensemble des intervenants dans la mise en œuvre de la décentralisation. En vue de faciliter l'accès des acteurs à l'information, ces documents prospectifs et stratégiques seront édités. Ainsi :

- 555 exemplaires du document de vision prospective de la décentralisation (VPD) ;
- 555 exemplaires du document de politique nationale de décentralisation (PND) ;
- 555 exemplaires du document de stratégie décennale de la décentralisation (SDD) et son premier plan d'action quinquennal (PAQ).

- ✓ *Organiser un atelier national de validation du plan national de communication de soutien à la décentralisation*

Le projet du plan de communication est élaboré pour accompagner la mise en œuvre des nouveaux référentiels de la décentralisation. Le dudit projet du plan doit être validé au cours d'un atelier au niveau national avec les différents acteurs du processus. C'est ainsi que le SP-CONAD sollicite un appui financier du PACT pour la tenue de l'atelier national de validation du plan de communication de soutien à la décentralisation nécessaire pour vulgariser les nouvelles orientations de la décentralisation au Burkina Faso.

- ✓ *Organiser des missions d'appui conseil sur la gestion des carrières des agents des collectivités territoriales*

Dans certaines collectivités territoriales, les acteurs en charge de la gestion des ressources humaines ont entrepris avec efficacité la mise en œuvre des outils de gestion des ressources humaines. Toutefois, il convient de remarquer que dans la quasi-totalité des collectivités territoriales la non -reconstitution des carrières des personnels des CT constitue un handicap sérieux et une source de démotivation des agents des CT. En effet, au niveau des ressources humaines des CT, on constate que certains agents n'ont pas avancé depuis leur engagement et cela depuis plus d'une dizaine d'années. Les actes qui marquent la vie des agents des CT sont mal formulés ou si ne sont pris par méconnaissance de la réglementation en la matière.

Cette situation généralisée entraîne au niveau des CT des frustrations diverses et une démotivation des personnels qui affecte le rendement des agents et leur intérêt à la gestion efficace des collectivités. Cette situation affecte la vision « d'une administration communale efficace capable d'offrir des services publics de qualité répondant aux besoins des citoyens.

Cette activité a pour objectif d'apporter un appui conseil aux collectivités territoriales en matière de gestion des carrières des agents des CT à l'initiative de la DGFPT ou à la demande des CT.

Cette activité sera réalisée à travers l'organisation de trente-deux (32) missions terrains à l'échelle des provinces.

- ✓ *Organiser des cadres de concertation entre le MATD et les SG et les gestionnaires des ressources humaines des collectivités territoriales sur la gestion des ressources humaines*

La volonté politique du gouvernement du Burkina Faso de promouvoir la fonction publique territoriale s'est matérialisée par la prise des mesures suivantes :

- la loi n°002-2017/AN portant création de la fonction publique territoriale ;
- la loi n°003-2017/AN portant statut de la fonction publique territoriale
- la loi n°004-2017/AN portant modalités de transfert des ressources humaines entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Pour la mise en application de la loi portant statut de la fonction publique territoriale, dix-neuf (19) décrets ont été adoptés en Conseil des ministres lors de sa séance du 24 mai 2017.

Ces mesures sont certes des acquis, mais compte tenu du caractère transversal et dynamique de la réforme, le processus de décentralisation se doit d'être accompagné dans sa mise en œuvre par la participation effective des acteurs locaux impliqués dans la gestion des ressources humaines que sont les secrétaires généraux et des gestionnaires des ressources humaines des collectivités territoriales.

Aussi ce contexte interpelle tous les acteurs à plus de concertation afin de favoriser l'appropriation et l'harmonisation des stratégies de développement de la fonction publique territoriale.

Il s'agit à travers cette activité de mettre en place un cadre de concertation en favorisant une forte participation des secrétaires généraux et des gestionnaires des ressources humaines dans la promotion de la fonction publique territoriale

De façon spécifique, il d'agit à travers cette activité de :

- faire le bilan des actions menées sur le terrain en matière de gestion des ressources humaines ;

- favoriser une meilleure connaissance des rôles et responsabilités des secrétaires généraux et des gestionnaires des ressources humaines dans la gestion des ressources humaines des agents des collectivités territoriales;
 - présenter les grandes actions du gouvernement dans le domaine de la fonction publique territoriale ;
 - impliquer et responsabiliser les secrétaires généraux et les gestionnaires des ressources humaines dans la politique de développement de la fonction publique territoriale.
- ✓ *Elaborer les textes d'organisation des cadres des emplois des fonctionnaires de collectivité territoriale*

La loi n°003 portant statut de la fonction publique territoriale dispose en son article 3 que : « les fonctionnaires sont regroupés par cadres, emplois et classes ».

L'article 5 de cette loi dispose que : « des textes d'organisation pris par décret en Conseil des ministres précisent pour les différents cadres des fonctionnaires les dispositions de la présente loi ».

Le regroupement des emplois dans des cadres permet une meilleure gestion des carrières des fonctionnaires de collectivité territoriale et règlemente le passage d'une catégorie inférieure à une catégorie supérieure. Cette activité sera mise en œuvre à travers cinq (05) ateliers.

A travers cette activité, les collectivités territoriales vont disposer de textes de référence qui organisent les cadres des emplois des fonctionnaires de collectivité territoriale.

- ✓ *Vulgariser les textes de la fonction publique territoriale au profit des fonctionnaires de collectivité territoriale*

L'Assemblée nationale a adopté, en sa session du 13 janvier 2017, trois textes de loi d'une importance capitale pour la mise en œuvre de la décentralisation en cours dans notre pays. Il s'agit de :

- la loi n°002-2017/AN portant création de la fonction publique territoriale ;
- la loi n°003-2017/AN portant statut de la fonction publique territoriale
- la loi n°004-2017/AN portant modalités de transfert des ressources humaines entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Pour la mise en application de la loi portant statut de la fonction publique territoriale, dix-neuf (19) décrets ont été adoptés en Conseil des ministres lors de sa séance du 24 mai 2017.

Par ailleurs, dans une dynamique de renforcement des capacités des administrations des collectivités territoriales, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a procédé à la relecture des organigrammes-types et à la détermination des postes de travail dans les collectivités territoriales.

L'objectif de cette activité est de vulgariser les textes de la fonction publique territoriale au profit des fonctionnaires de collectivités territoriales qui sont les principaux concernés par l'application desdits textes.

Cette activité sera mise en œuvre à travers des sessions de formation à l'échelle régionale.

- ✓ *Finaliser le projet de décret portant nomenclature des emplois des administrations des collectivités territoriales*

L'Assemblée nationale a adopté, en sa session du 13 janvier 2017, trois textes de loi d'une importance capitale pour la mise en œuvre de la décentralisation en cours dans notre pays. Il s'agit de :

- la loi n°002-2017/AN portant création de la fonction publique territoriale ;
- la loi n°003-2017/AN portant statut de la fonction publique territoriale
- la loi n°004-2017/AN portant modalités de transfert des ressources humaines entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Pour la mise en application de la loi portant statut de la fonction publique territoriale, dix-neuf (19) décrets ont été adoptés en Conseil des ministres lors de sa séance du 24 mai 2017.

Par ailleurs, dans une dynamique de renforcement des capacités des administrations des collectivités territoriales, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a procédé à la relecture des organigrammes-types et à la détermination des postes de travail dans les collectivités territoriales.

L'objectif de cette activité est de vulgariser les textes de la fonction publique territoriale au profit des fonctionnaires de collectivités territoriales qui sont les principaux concernés par l'application desdits textes. Cette activité sera mise en œuvre à travers des sessions de formation à l'échelle régionale.

- ✓ *Elaborer un décret portant modalités de recrutement et de gestion des agents dans le cadre de l'inter-collectivité*

La loi n°003-2017/AN du 13 janvier 2017 portant statut de la fonction publique territoriale dispose en son article 76 que : « les collectivités territoriales peuvent, dans le cadre de la promotion de la coopération inter collectivités ». Cette disposition de la loi permet aux collectivités territoriales de mutualiser leurs moyens financiers dans le cadre du recrutement et gestion des agents dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service public au profit de la population à la base. La réalisation de cette activité va permettre aux collectivités territoriales de disposer d'un texte réglementaire qui fixe les modalités de recrutement et de gestion de ce personnel.

- ✓ *Acquérir un véhicule 4x4 au profit de la DGFPT*

C'est un secret de polichinelle de dire que les collectivités territoriales rencontrent d'énormes difficultés en matière de gestion des ressources humaines. Cette situation nécessite un encadrement permanent des acteurs locaux par la direction générale de la fonction publique territoriale.

L'objectif de cette acquisition est de renforcer les capacités opérationnelles de la DGFPT dans l'exercice de ses missions d'appui-conseil aux collectivités territoriales.

- ✓ *Faire le bilan de mise en œuvre de la décentralisation dans les politiques sectorielles et stratégies existantes*

Il s'agira d'organiser des ateliers avec l'ensemble des sectoriels pour s'assurer que la décentralisation est prise en compte dans leurs référentiels sectoriels notamment dans leurs politiques sectorielles et leurs stratégies.

- ✓ *Acquérir des ordinateurs portables au profit de la DGESS*

Il s'agira de renforcer les capacités opérationnelles de la Direction générale des études et des Statistiques sectorielles à travers l'acquisition d'ordinateurs portables, d'imprimantes et de consommables informatiques

- ✓ *Elaborer et valider les textes d'opérationnalisation des organes de pilotage de la Stratégie nationale d'organisation et d'administration du territoire (SNOAT)*

Le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation dans le souci de disposer d'un document de planification stratégique en matière d'administration de l'administration a élaboré la stratégie nationale de l'organisation administrative du territoire (SNOAT). A travers cette activité il s'agira de disposer d'un cadre juridique pour l'encadrement et la conduite des organes de pilotage et d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. Pour la suite du processus, l'activité consistera à élaborer les termes de référence et le comité d'élaboration d'une part et d'autre part d'organiser un atelier de validation des textes issus des travaux du comité et les soumettre à signature.

- ✓ *Élaborer et suivre la mise en œuvre du plan d'action ministériel triennal glissant de mise en œuvre de la politique sectorielle gouvernance administrative et locale »*

Afin d'avoir une meilleure articulation dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, quatorze (14) secteurs de planifications ont été défini et chaque secteur se doit de se doter d'une politique sectorielle. Dans l'optique d'opérationnaliser chaque Politique sectorielle, il est prévu l'élaboration d'un plan

d'actions ministériel triennal glissant qui définit les actions prioritaires ainsi que les activités à mettre en œuvre au cours des trois années à venir. Cette activité va consister à opérationnaliser la politique sectorielle gouvernance administrative et locale par meilleure planification des activités, assurer la cohérence des activités du MATD avec la politique sectorielle gouvernance administrative et locale. L'activité va consister à organiser trois (3) ateliers d'élaboration du plan d'actions et un atelier de validation dudit plan.

- ✓ Finaliser la stratégie NRC-AD et son plan d'actions

Le Ministère de l'Administration territoriale en vue d'accompagner les acteurs des collectivités à jouer pleinement leurs rôles a élaboré la Stratégie Nationale de Renforcement de capacités des acteurs de la décentralisation. Le processus d'élaboration est en phase de finition. Cette activité permettra de constituer un groupe restreint de cadres du MATD et de la DGEP afin de reformuler la SNRC-AD en plan national de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation, tout en prenant en compte les amendements formulés par la commission nationale pour la planification du développement (CNPD) et relire le plan d'actions opérationnel triennal (PAOT). Pour ce faire, deux (02) ateliers distincts seront organisés pour examiner chacun des 2 points ci-dessus cités. A l'issue de ces ateliers, les projets de documents seront soumis au conseil des ministres pour adoption.

II.1.3. PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS

- ↔ une rencontre de concertation sur la mise en œuvre des politiques de décentralisation avec les acteurs sectoriels est organisée et tenue ;
- ↔ un atelier d'appropriation des nouveaux référentiels de la décentralisation sous l'égide Premier Ministère est réalisé ;
- ↔ l'élaboration et la validation des projets de textes pour la mise en œuvre des réformes et mesures d'impulsion de la décentralisation sont coordonnées ;
- ↔ le dispositif général (organes, instances et structures de portage, pilotage, coordination, communication, évaluation) de mise en œuvre de la décentralisation est conçu et adopté ;
- ↔ les rapports sectoriels de performance conformément aux engagements du gouvernement en matière de décentralisation sont capitalisés et diffusés auprès des acteurs ;
- ↔ le processus de la mise en œuvre des contrats d'objectifs en matière de mise en œuvre des plans locaux de développement en collaboration avec le SP/PNDES est périodiquement suivi et évalué ;
- ↔ l'élaboration et l'adoption par le gouvernement du projet de loi de programmation financière des ressources à transférer aux CT sont coordonnées ;
- ↔ le processus de financement de la décentralisation est redéfini ;
- ↔ les membres du département de la gouvernance administrative et locale sont formés en suivi-évaluation ;
- ↔ des ordinateurs portables sont acquis au profit du département de la gouvernance administrative et locale ;
- ↔ les membres du réseau sont formés sur les politiques de décentralisation et les problèmes émergents ;
- ↔ des propositions d'amendements des décrets d'octobre 2014 (03 séances) sont formulées ;
- ↔ des propositions de clarification des compétences entre régions et communes sont faites ;
- ↔ des ateliers de formulation des textes d'application (arrêtés, autres) ont été organisés ;
- ↔ un atelier sur les crédits alloués et formulation des propositions argumentées d'amélioration est tenu ;
- ↔ du matériel informatique est acquis ;
- ↔ la prise en charge de la participation des membres du RPDDL à la rencontre entre élus nationaux et élus locaux est assurée ;
- ↔ les assises nationales sur la fiscalité locale sont organisées et tenues ;
- ↔ les stratégies et les modalités pour la mise en œuvre des recommandations et conclusions issues des différents rapports et études sur la fiscalité locale, en accompagnement de la décentralisation sont définies ;

- ↔ les projets de textes pour le financement des CT (fiscalité locale, dotation globale et emprunt) sont élaborés et adoptés ;
- ↔ 13 ateliers régionaux entre les structures déconcentrées du MINEFID avec les CT sur les difficultés liées aux finances locales sont organisés ;
- ↔ des voyages d'étude au profit des cadres du MATD et du MINEFID sont organisés ;
- ↔ un rapport global sur les finances locales est annuellement produit ;
- ↔ les ressources sont déterminées et mises à la disposition des CT à bonne date (élaboré les projets d'arrêtés) ;
- ↔ le Guide de gestion des ressources financières liées aux compétences transférées est actualisé et mis à la disposition des collectivités territoriales ;
- ↔ le transfert des ressources financières en accompagnement des 11 blocs de compétences transférées aux CT connaît un début d'opérationnalisation ;
- ↔ les élus locaux sont formés sur les techniques d'élaboration et exécution des budgets et la gestion des ressources financières liées aux compétences transférées ;
- ↔ la mise en œuvre de la feuille de route de la décentralisation financière est suivie et évaluée ;
- ↔ les actions de communication et de sensibilisation sur le civisme fiscal sont intensifiées ;
- ↔ les contribuables aux différents impôts et taxes sont recensés et imposés
- ↔ les fichiers des contribuables sont établis et/ou mis à jour ;
- ↔ le contrôle fiscal connaît une meilleure couverture en vue de l'amélioration du recouvrement des impôts locaux ;
- ↔ Renforcer la gestion des impôts et taxes liés au foncier (outils pour l'évaluation des immeubles bâtis et non bâtis) est renforcée ;
- ↔ une étude sur les potentialités financières non fiscales des Collectivités Locales est réalisée ;
- ↔ les acteurs des collectivités locales sont formés sur la mobilisation des ressources publiques ;
- ↔ les acteurs des CT sont formés sur les nouveaux textes relatifs à la commande publique ;
- ↔ les acteurs des CT sont formés à l'élaboration des actes administratifs et aux comptes administratifs ;
- ↔ les membres du GTS sont formés en planification et suivi-évaluation ;
- ↔ les sessions du GTS sont tenues ;
- ↔ des missions de supervision auprès des structures déconcentrées au profit des membres du GTS sont organisées et tenues ;
- ↔ une feuille route pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique du transfert rapide des compétences à des communes est élaborées ;
- ↔ le cadre juridique de dévolution du patrimoine de l'Etat aux CT est élaborée ;
- ↔ des ateliers d'appropriation des outils de gestion des compétences transférées aux collectivités territoriales sont organisés ;
- ↔ le guide d'exercice de la MOPL prenant en compte les missions des STD dans l'appui à l'exercice de la MOPL est actualisé ;
- ↔ un plan de transfert des ressources humaines de l'Etat vers les administrations des collectivités territoriales des Cascades, du Centre Nord, du Centre Sud, du Centre Est, du Plateau central et du Sahel est élaboré ;
- ↔ la journée de la fonction publique territoriale est organisée ;
- ↔ un logiciel de gestion des effectifs des collectivités territoriales est conçu ;
- ↔ les outils de collecte des données des effectifs des collectivités territoriales sont élaborés ;
- ↔ les textes de la fonction publique territoriale auprès des DRH et des partenaires sociaux des sectoriels sont vulgarisés ;
- ↔ du matériel informatique est acquis au profit de la DGFPT ;
- ↔ un protocole type pour la prise en charge des indemnités de quatre agents transférés par collectivité territoriale est élaboré ;
- ↔ des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'impact direct des compétences transférées sur la performance des communes bénéficiaires sont élaborés
- ↔ la situation de référence de la fourniture des services publics locaux dans des CT et élaborer les normes et standards de qualité est établie ;
- ↔ un répertoire des services publics locaux essentiels à fournir aux populations est élaboré ;
- ↔ un répertoire des normes et standards d'accessibilité géographique des SPL est élaboré ;

- ↕ divers documents (les guides, les répertoires des normes et standards de qualité) sont édités ;
- ↕ des missions de terrain de suivi de l'exercice des compétences transférées sont organisées ;
- ↕ le dispositif d'institutionnalisation de la rencontre gouvernement-présidents de conseils de collectivités territoriales sur le transfert des compétences et des ressources et son instrument de suivi évaluation est élaboré ;
- ↕ la rencontre gouvernement-présidents de conseils de collectivités territoriales sur le transfert des compétences et des ressources bénéficie d'appuis ;
- ↕ la mise en œuvre des recommandations et des engagements pris en 2017 sur le processus de transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales est suivie ;
- ↕ les indicateurs d'impact, d'effet et de résultats des nouveaux référentiels de la décentralisation en lien avec les compétences transférées sont validés ;
- ↕ les outils de collecte de données de renseignement des indicateurs du Système National Suivi Evaluation (SNSE) sont élaborés ;
- ↕ les administrateurs du SNSE pour le suivi des indicateurs des nouveaux référentiels de la décentralisation sont formés ;
- ↕ une base de données pour le SNSE est conçue ;
- ↕ du matériel informatique est acquis au profit du SP/CONAD pour le suivi des indicateurs dans les 13 régions ;
- ↕ les sessions du groupe de travail Sectoriel (GTS) MATD sont tenues ;
- ↕ les membres du GTS/MATD sont formés en planification et suivi-évaluation
- ↕ des missions de supervision sont conduites auprès des structures déconcentrées au profit des membres du GTS
- ↕ la mise en œuvre des nouveaux référentiels de la décentralisation et la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation bénéficie d'un appui ;
- ↕ Relire les modèles types de documents devant accompagner les budgets des CT
- ↕ un guide sur l'obligation redditionnelle est élaboré ;
- ↕ un audit organisationnel et fonctionnel de la DGCT en lien avec les nouveaux référentiels de la décentralisation assorti d'un plan stratégique est fait ;
- ↕ des ordinateurs portables sont acquis au profit de DGCT ;
- ↕ des ordinateurs de bureau complets sont acquis au profit de DGCT ;
- ↕ un serveur est acquis au profit de la DGCT ;
- ↕ les acteurs en charge du pilotage et de la coordination de la décentralisation sur leurs rôle dans la mise en œuvre des nouveaux référentiels sont formés ;
- ↕ des ateliers de partage et d'amendement de l'avant-projet du CGCT sont organisés ;
- ↕ une revue annuelle du plan d'actions quinquennal de la stratégie décennale de la décentralisation est tenue ;
- ↕ les nouveaux référentiels de la décentralisation (VPD, PND, SDD, PAQ) sont édités ;
- ↕ un atelier national de validation du plan national de communication de soutien à la décentralisation est organisé ;
- ↕ des missions d'appui conseil sur la gestion des carrières des agents des collectivités territoriales sont conduites ;
- ↕ des cadres de concertation entre le MATD, les SG et les gestionnaires des ressources humaines des collectivités territoriales sur la gestion des ressources humaines sont organisés ;
- ↕ les textes d'organisation des cadres des emplois des fonctionnaires de collectivité territoriale sont élaborés ;
- ↕ les textes de la fonction publique territoriale sont vulgarisés au profit des fonctionnaires de collectivité territoriale ;
- ↕ le projet de décret portant nomenclature des emplois des administrations des collectivités territoriales est finalisé ;
- ↕ un décret portant modalités de recrutement et de gestion des agents dans le cadre de l'intercollectivité est élaboré
- ↕ un véhicule 4x4 est acquis au profit de la DGFPT ;
- ↕ le bilan de mise en œuvre de la décentralisation dans les politiques sectorielles et stratégies existantes est fait ;
- ↕ des ordinateurs portables sont acquis au profit de la DGESS ;

- ↪ les textes d'opérationnalisation des organes de pilotage de la Stratégie nationale d'organisation et d'administration du territoire (SNOAT) sont élaborés et validés ;
- ↪ la mise en œuvre du plan d'action triennal glissant de mise en œuvre de la politique sectorielle gouvernance administrative et locale est élaborée et suivie ;
- ↪ la stratégie NRC-AD et son plan d'action opérationnelle sont finalisés.

II.2. COMPOSANTE B : RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MUNICIPALITÉS ET CONSEILS RÉGIONAUX) À GÉRER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

II.2.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE

Les objectifs poursuivis par le PACT à travers cette composante B est de fournir des ressources aux collectivités territoriales grâce à des subventions de développement institutionnel. Elle les aidera à développer les systèmes administratifs de base et les capacités dont elles ont besoin pour atteindre les niveaux d'administration de base, ainsi que des fonctions efficaces de surveillance municipale, des canaux de communication et de compte rendu aux citoyens. Les subventions au développement institutionnel seront octroyées aux communes conformément aux critères d'allocation fixés par le Comité de pilotage du projet.

Les activités programmées en 2018 au titre de la composante B sont les suivantes :

II.2.2. ACTIVITES PROGRAMMEES

- ✓ *Appui à l'élaboration des plans de développement institutionnel*

Les objectifs visés à travers l'appui à l'élaboration et actualisation des PDI est d'assister les communes à travers les services de consultants indépendants à conduire des diagnostics et d'élaborer des plans de développement institutionnel. Trente-cinq (35) consultants seront recrutés et appuieront les collectivités territoriales à l'élaboration de leur PDI dans les communes et arrondissements des sept nouvelles régions et à l'actualisation des PDI des communes des six anciennes régions.

- ✓ *Allocation de ressources aux communes pour l'exécution de leurs PDI*

L'objectif est d'apporter un appui financier aux communes ayant élaborés et fait valider leur PDI pour leur mise en œuvre. A cet effet, des critères d'allocation de ressources nécessaires au financement des PDI ont été élaborés et validés par le Comité de Pilotage. Ces critères se fondent sur l'équité et la transparence dans l'allocation des ressources.

Les allocations se feront à travers des dons subsidiaires qui lieront les communes au PACT. A cet effet, les financements concernent trois domaines à savoir : i) le domaine du renforcement des capacités organisationnelles et humaines ; ii) le domaine du renforcement des capacités en équipements et iii) le domaine du renforcement des capacités en infrastructures.

II.2.3. RESULTATS ATTENDUS

- ↪ Elaboration d'un guide méthodologique d'élaboration de PDI ;
- ↪ Actualisation de 140 PDI ;
- ↪ Allocation financière pour le financement des plans de développement institutionnel ;
- ↪ Elaboration de 244 plans de développement institutionnel supplémentaires ;
- ↪ Allocation financière pour le financement des plans de développement institutionnel.

II.3. COMPOSANTE C : AMÉLIORER LES LIENS DE REDEVABILITÉ ENTRE LES ÉLUS LOCAUX ET LES CITOYENS

II.3.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE

Cette composante vise à renforcer la redevabilité des collectivités territoriales en matière d'utilisation de ressources. Elle cherche à promouvoir le développement d'une culture de participation citoyenne et de contrôle citoyen en matière de prestations de services. Ce faisant, elle vise à renforcer la capacité des conseils locaux, des représentants sélectionnés de la société civile et des organisations communautaires à s'engager dans le suivi de la performance des collectivités territoriales.

Les activités programmées en 2018 au titre de la composante C s'exécutent à travers les sous composantes suivantes :

- Renforcer la surveillance par les conseils locaux et la communauté de la performance des conseils de collectivité
- Reconnaître et récompenser les pratiques de bonne gouvernance locale à travers des subventions concurrentielles
- Suivi de la performance municipale
- Partenariats avec des organisations à base communautaires
- Assistance technique à l'Association des municipalités du Burkina Faso.

Les activités concourant à la réalisation des objectifs sont détaillées ci-après.

II.3.2. ACTIVITES PROGRAMMEES

Les activités programmées au titre de l'année 2017 sont décrites ainsi qu'il suit :

- ***2.3.2.1. Sous composante C1: Renforcer la surveillance par les conseils locaux et la communauté de la performance des conseils de collectivité***

L'objectif visé par la mise en œuvre de cette sous composante est de soutenir les acteurs de la gouvernance locale, y compris les élus locaux (conseillers municipaux) et les représentants des populations locales, à développer des pratiques solides de reddition de compte et de transparence.

Cette sous composante sera mise en œuvre par 13 ONG (en raison d'une par région) sous la supervision de l'Association des Municipalités du Burkina (AMBF). Les activités programmées en 2018 sont les suivantes :

- ✓ *Appuis techniques aux communes pour mettre en œuvre les exigences des subventions de développement institutionnel (SDI), y compris le suivi systématique des progrès des communes sur leur niveau de réalisation des exigences.*

Les exigences SDI stipulent que les communes bénéficiaires: (i) développent le plan d'action de développement communautaire par le biais d'un processus participatif; (ii) Publient des informations budgétaires, y compris les dépenses prévues et réalisées; (iii) Organisent au moins deux cadres de concertation communautaire (rencontres de la mairie) chaque année et qui répondent aux exigences de base pour l'organisation de ces réunions (par exemple, participation du maire, dates de rencontres annoncées au moins un mois à l'avance, la discussion comprend le budget et des procès-verbaux sont préparés après); (iv) développent et maintiennent un système de gestion de plaintes, élaboré conformément à un manuel de gestion de plaintes ; Et (v) obtenir une augmentation annuelle d'au moins 8% des ressources propres des CT pour une cible de 25% à l'horizon 2021.

- ✓ *Sensibilisation et mobilisation de la communauté*

Ces activités seront liées aux exigences SDI aussi bien que la garantie que les citoyens participent efficacement aux processus des administrations locales, y compris les réunions de la mairie, et demandent une réparation de griefs par le biais du système de gestion des plaintes au niveau de la commune.

- ✓ *Mise en œuvre d'une plateforme de responsabilité sociale active (SAP) dans chaque région.*

Le SAP se composera de la société civile (OSC) et des organisations communautaires (OBC) afin de promouvoir le partage des connaissances et de renforcer les capacités des OSC et des OBC sur les pratiques de participation citoyenne, afin de favoriser une mobilisation citoyenne efficace et leur engagement avec leurs communes et leurs conseillers municipaux. A ce titre, les ONG appuieront l'AMBF à la mise en place dans chaque région d'une plateforme de responsabilité sociale active.

2.3.2.2. Sous composante C2 : - Reconnaître et récompenser les pratiques de bonne gouvernance locale à travers des subventions concurrentielles

L'initiative de la compétition pour l'excellence dans la gouvernance locale (COPEGOL) est une compétition à l'échelle nationale, ouverte à l'ensemble des 351 communes, qui reconnaît le mérite et encourage les pratiques de gouvernance locale qui sont ouvertes, transparentes et participatives en récompensant les CT qui ont réalisé une bonne performance. Les sous-subventions dans le cadre de ce programme seront attribuées à un certain nombre de communes urbaines et rurales dans les 13 régions.

2.3.2.3. Sous composante C3 : Suivi de la performance municipale

L'objectif de cette activité est de développer un système annuel de suivi des performances municipales pour favoriser l'évaluation systématique des municipalités. Elle est conduite par l'Agence Nationale pour la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) sous la coordination de l'AMBF et l'assistance technique de l'UCP

Les activités envisagées sous cette sous-composante comprennent :

- ✓ *Collecte de données et production de grille de performance municipale.*

Au cours de la première année, cela couvrira les sept régions non incluses dans le projet initial. Au cours des années suivantes du financement additionnel, une grille de performance municipale complète sera réalisée, couvrant l'ensemble des 351 communes du Burkina Faso. La collecte de données pour les grilles de performance municipales complètes sera financée à partir de 2018 par le projet e-Burkina financé par la Banque.

- ✓ *Assistance technique au Comité technique SUPERMUN*

Cette assistance porte sur la collecte de données sur la performance municipale, la gestion des données et le développement d'une plateforme technologique et institutionnelle pour la surveillance des performances municipales.

- ✓ *Assistance technique au Comité Technique pour les Grilles de Performance Municipale (CTGPM)*

Cette assistance technique vise à faciliter et coordonner la planification, l'exécution et la publication des grilles de performance municipale en coordination avec les acteurs concernés.

2.3.2.4. Sous composante C4 : Partenariats avec des organisations à base communautaires

L'objectif de cette sous composante est de promouvoir l'engagement actif d'organisations à base communautaire (OBC) dans la gouvernance municipale et le processus de prestation des services. Le Burkina Faso abrite une société civile active et diversifiée, ces organisations sont remarquablement inclusives dans le genre, ont une capacité d'organisation et de mobilisation importante, sont bien intégrées dans les réseaux locaux et possèdent des connaissances locales approfondies. Les OBC au Burkina Faso ont donc le potentiel de jouer un rôle important dans la gouvernance locale et la prestation de services. Pourtant, bien que les OBC puissent avoir des connaissances locales approfondies, des capacités

Les activités planifiées en 2018 sont les suivantes :

✓ *Recrutement d'un organisme pour la mise en œuvre des activités de la sous composante C.4*

Il s'agira de recruter un organisme chargé de la mise en œuvre des activités de la sous composante C.4.

Il s'agira pour l'organisme dans un premier temps de mettre en œuvre une phase pilote de l'approche de partenariat avec les OBC (APO) dans certaines communes, y compris la réalisation d'une évaluation d'impact pour évaluer l'efficacité et la durabilité de l'approche et l'élaboration d'une feuille de route pour informer la mise à l'échelle. Et dans un deuxième temps de travailler à l'intégration de l'approche de partenariat avec les OBC, qui comprend le déploiement de la CPA à travers les municipalités dans les années suivantes.

2.3.2.5. Assistance technique à l'Association des municipalités du Burkina Faso

L'objectif de cette activité est d'améliorer la coordination des parties prenantes, le renforcement des capacités et l'amélioration de la mise en œuvre des activités de la composante C.

Sur la base de l'expérience acquise au cours de la première phase du projet, l'AMBF prendra le leadership de la mise en œuvre et fournira des rapports sur toutes les activités de la Composante 3, à l'exception de la Sous-Composante 3.4, qui sera gérée par une institution recrutée indépendamment.

✓ *Renforcement du personnel*

Pour coordonner les activités gérées par l'AMBF, il sera mobilisé à temps plein une équipe projet composé de :

- Un directeur, chef de projet
- Un gestionnaire comptable
- Trois chauffeurs

Ce personnel permanent sera appuyé par 3 experts dont un sur la gouvernance locale, un sur le suivi et évaluation et le troisième sur l'assurance de la qualité. Chaque expert est mobilisé pour 10 homme/jour par mois et sur la base d'un contrat d'objectif.

Au niveau de chaque chef-lieu de région, l'AMBF dispose d'un secrétariat permanent (SP) qui sera associé étroitement à la mise en œuvre des activités. Les 13 SP seront donc les répondants directs de la composante au niveau local.

✓ *Renforcement des capacités*

Au titre du renforcement des capacités des acteurs, il est prévu des sessions de formation thématique au profit de l'équipe projet et des sessions de planification et de bilan avec le bureau de l'AMBF.

✓ *Missions terrain et hors du pays*

Cette activité comporte quatre rubriques :

- Des missions terrain du personnel du projet (Directeur et gestionnaire comptable), les premiers responsables du Secrétariat Exécutif et du Bureau de l'AMBF, soit 2 missions par mois de 2 personnes, et 5 jours en moyenne par mission
- Des missions terrain des trois experts, soit 1 mission par mois de 2 personnes, et 5 jours en moyenne par mission
- Des missions des SP dans les communes, soit en moyenne 1 mission de 2 jours par mois et par SP
- Des missions éventuelles hors du Burkina, organisées en collaboration avec l'UCP.

✓ *Equipements et fournitures*

Au titre des équipements, il est prévu l'acquisition de :

- Trois véhicules 4x4 dont un pour le personnel du projet (Directeur et gestionnaire comptable), un pour le pool d'experts et un pour le Bureau de l'AMBF
- 13 motocyclettes pour les SP à acquérir en 2020 compte tenu du fait que les SP ont été dotés de motocyclettes qu'il faudrait remplacer à partir de 2020
- Mobilier de bureau et de matériel informatique pour le personnel du projet, les experts et les Bureaux des SP
- L'aménagement des Bureaux des SP : Chaque Bureau régional de l'AMBF a pu trouver un local pour abriter le secrétariat permanent mais dans la plupart des cas, les locaux sont vétustes et bien de commodités y manquent. Le projet permettra ainsi aux agents des secrétariats permanents et les Bureaux régionaux de travailler dans de meilleures conditions.

✓ *Fonctionnement Bureau*

Cette rubrique prend en compte :

- Le carburant, les lubrifiants, la maintenance et les assurances pour les véhicules et les motos
- L'entretien des locaux
- Les fournitures de bureau et les consommables
- Le téléphone, internet, l'eau et l'électricité

✓ *Actions de visibilité*

Au-delà des actions de communication liées à la réalisation des différentes activités prévues dans les sous-composantes 3.1, 3.2, et 3.3, les actions envisagées ici concernent la visibilité du projet et de l'AMBF (par exemples autocollants, plaques indicatives, plaquettes de présentation, dérouleurs, conférences de presse, etc.)

II.3.3. RESULTATS ATTENDUS

- ↔ *Prestation des 13 ONG régionales ;*
- ↔ *Reconnaître et récompenser les pratiques de bonne gouvernance locale à travers des subventions concurrentielles ;*
- ↔ *Récompenses des communes urbaines lauréates ;*
- ↔ *Récompenses des communes rurales lauréates ;*
- ↔ *les données des performances municipales dans toutes les communes du Burkina sont collectées ;*
- ↔ *Elaboration et diffusion des grilles de performance 2017 Poster grand format ;*
- ↔ *Elaboration et diffusion des grilles de performance 2017 Poster format A3 ;*
- ↔ *Elaboration et diffusion des grilles de performance 2017 Poster format A4 ;*
- ↔ *Formation des utilisateurs de l'UCP et de l'AMBF sur la plateforme SUPERMUN ;*
- ↔ *Sessions du Comité d'orientation SUPERMUN ;*
- ↔ *Sessions du Comité Scientifique SUPERMUN ;*
- ↔ *Elaboration et diffusion des grilles de performance 2016 Poster grand format ;*
- ↔ *Elaboration et diffusion des grilles de performance 2016 Poster format A3 ;*
- ↔ *Elaboration et diffusion des grilles de performance 2016 Poster format A4 ;*
- ↔ *Affichage des posters performance municipale 2016 ;*
- ↔ *Payer les redevances du serveur survey CTO ;*
- ↔ *Sous total Sous composante C3 ;*
- ↔ *Partenariats avec des organisations à base communautaires ;*
- ↔ *Recrutement d'un organisme pour la mise en œuvre de la sous composante C.4 ;*
- ↔ *Collecte de données et suivi externe de l'approche OCB par un consultant ;*

- ↔ *Recrutement d'un consultant pour la collecte de données finales au niveau citoyen dans la région du Sahel ;*
- ↔ *Récompenses des OCB 10 points de % d'augmentation ;*
- ↔ *Récompenses des OCB 2,70 points de % d'augmentation ;*
- ↔ *Assistance technique à l'Association des municipalités du Burkina Faso ;*
- ↔ *Définition de la stratégie de la compétition*
- ↔ *Cérémonie de remise des récompenses*
- ↔ *Appui au fonctionnement des SP régionaux*
- ↔ *Formations et rencontres de planification ;*
- ↔ *Acquisition de véhicules 4x4 ;*
- ↔ *Equipements (mobilier, matériel informatique) ;*
- ↔ *Aménagements locaux bureaux SP ;*
- ↔ *Fonctionnement coordination composante C ;*
- ↔ *Actions de visibilité.*

II.4. COMPOSANTE D : GESTION ET EVALUATION DU PROJET

II.4.1. OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE

Cette composante a pour objectif d'apporter un appui à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) dans sa tâche de gestion du projet et appuiera les évaluations régulières du projet ainsi que les revues de la passation des marchés et des mesures de sauvegarde de même que l'audit des états financiers.

L'objet de cette composante est d'assurer la coordination administrative, technique et financière de l'ensemble des actions du Programme financées par le don IDA et l'Etat burkinabè.

Le Programme, placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) est géré par une Unité de Coordination du Projet (UCP) qui reçoit les orientations de ses actions à travers les sessions du Comité de Pilotage (COPIL).

La composante est mise en œuvre à travers deux sous-composantes :

- La sous composante coordination et gestion du projet ;
- La sous-composante Suivi évaluation

Les activités concourant à la réalisation des résultats sont détaillées ci-après.

II.4.2. ACTIVITES PROGRAMMEES

Les activités programmées au titre de l'année 2018 sont décrites ainsi qu'il suit :

2.4.2.1. Sous composante D1 : Coordination et gestion du projet

La coordination et la gestion du projet assureront la capacité opérationnelle de l'ensemble du PACT, des deux ministères et des communes des six régions.

Les activités de coordination et de gestion vont consister en :

- la coordination et la supervision du projet à travers :

- ✚ les tournées d'appui conseil et de supervision des activités ;
- ✚ la tenue de sessions du Comité de Pilotage ;
- ✚ la tenue des sessions du COTEC ;
- ✚ participation aux rencontres de tutelles ;
- ✚ la préparation et la participation aux missions de supervision du PACT ;
- ✚ La participation aux manifestations et cérémonies organisées par les partenaires.

- l'acquisition des biens et services ;

- ✚ L'élaboration des plans de passation des marchés ;
- ✚ L'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des biens, services et travaux ;
- ✚ Le suivi de l'exécution des marchés ;
- ✚ Etc.

- la gestion administrative, financière et comptable à travers :

- ✚ L'élaboration des demandes de décaissement et de reconstitution des fonds de roulement ;
- ✚ Le suivi des différents dossiers auprès de services partenaires ;
- ✚ La tenue à jour de la comptabilité du PACT ;
- ✚ L'audit des comptes du programme ;
- ✚ L'élaboration des rapports d'étapes d'exécution technique et financière ;
- ✚ L'élaboration du budget annuel de l'année suivante.

2.4.2.2. Suivi évaluation

✓ - *Suivi évaluation*

Les activités de suivi évaluation visent à mettre à la disposition de l'équipe du projet et de ses partenaires, un ensemble cohérent d'informations relatives à l'évolution des composantes, afin de permettre des prises de décision en temps opportun. C'est ce qui amène à poursuivre des objectifs opérationnels de Suivi évaluation qui sont :

- Collecter et analyser des données quantitatives et qualitatives relatives aux résultats poursuivis et aux conditions de délai dans lesquelles les activités sont conduites afin de faciliter la prise de décisions et mesures correctives des actions futures ;
- Centraliser, capitaliser et valoriser les données pouvant aider à apprécier les effets et les impacts du projet au fil du temps.

Les activités de suivi concerneront l'exécution technique, comptable et financière du programme ainsi que les effets produits, tandis que les activités d'évaluation porteront sur l'examen des effets, qui sera effectué moyennant des évaluations internes au programme et des évaluations externes.

Au cours de l'année 2018, un accent particulier sera mis sur l'appui accompagnement aux communes dans le suivi évaluation de leurs investissements. Cette intervention se fera à travers les actions ci-après :

- ✚ L'élaboration du PTBA et la production des différents rapports de progrès ;
- ✚ Suivi des activités réalisées par les prestataires et les bénéficiaires afin de s'assurer de la qualité des réalisations et de renseigner les indicateurs retenus ;
- ✚ Organisation des rencontres de bilan programmation ;
- ✚ Etablissement de la situation de référence de certains indicateurs ;
- ✚ Conduite des activités relatives aux approches novatrices d'évaluation d'impact du programme, notamment la mise en œuvre de l'approche grille de performance, l'approche OSC et l'approche relative à la participation citoyenne ;
- ✚ Le renforcement des capacités des acteurs régionaux et communaux en suivi évaluation et évaluation environnementale et sociale.

✓ *Sauvegarde environnementale et sociale*

Les activités qui seront financées dans le cadre du PACT porteront sur la construction/réhabilitation de locaux au profit des communes rurales. Généralement, on s'attend à ce que la réalisation de ces infrastructures cause peu ou pas d'impacts négatifs significatifs. Néanmoins, l'expérience dans le domaine des projets de développement communautaire montre que de telles activités conduisent parfois à des impacts négatifs, à de pertes de terres ou à des pertes d'accès à des ressources productives.

C'est pour cela qu'au cours de la formulation du projet, un Plan de Gestion Environnementale et Sociale(PGES) et un Cadre Politique de Réinstallation des Populations ont été élaboré en vue de :

- Évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels négatifs du projet et proposer des mesures d'atténuation ;
- Établir des directives et méthodologies claires pour la sélection au plan environnemental et social des microprojets à financer ;
- Suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement et le social.

En définissant de tels cadres, on met en place des mécanismes appropriés pour éviter ces impacts négatifs au cours du processus de la conception des microprojets, et pour atténuer les impacts potentiels au cas où ils se produiraient.

Le suivi de la mise en œuvre des présents cadres a été conçu pour être intégré dans le dispositif global de suivi évaluation du projet, organisé en trois niveaux (national, régional, communal).

Ainsi, le dispositif de suivi évaluation du PACT permettra de suivre et de rendre compte, de façon périodique, du maintien ou de l'amélioration du niveau et des conditions de vie des personnes, de l'atténuation des impacts négatifs au plan environnemental et social.

✓ *Activités de communication*

Dans la perspective de la mise en œuvre du financement additionnel, la stratégie de communication du PACT a été revue et mis à jour. En 2018 le PACT entend donner plus de consistance à ses activités de communication et ce à travers un suivi des activités de communication développées par les partenaires en présence, un renforcement de la communication interne et de la visibilité du programme. Plusieurs activités sont prévues à cet effet et devraient permettre d'atteindre les principaux résultats suivants :

- une cérémonie de lancement officiel du financement additionnel
- une rencontre d'appropriation de la stratégie de communication
- des sessions semestrielles d'information sur le programme au profit du personnel
- la relecture et l'hébergement du site web
- l'édition trimestrielle du journal PACT-Info
- l'édition de gadgets (pochettes d'information, calendriers, agendas).

II.4.3. PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS

- ↔ Le salaire et indemnités du personnel de l'UCP sont régulièrement payés ;
- ↔ Des équipements sont acquis au profit du personnel de l'UCP ;
- ↔ Des formations sont organisées au profit du personnel de l'UCP ;
- ↔ Des ateliers sont organisés ;
- ↔ Les frais Missions sont payés
- ↔ Les locaux du projet aménagés ;
- ↔ Le fonctionnement courant de l'UCP est assuré ;
- ↔ Les activités du PACT sont suivies et évalués ;
- ↔ Des rencontres de bilan programmation sont tenues ;
- ↔ L'approche novatrice d'évaluation d'impact est déployée.
- ↔ Le suivi environnemental et social est effectif ;
- ↔ La visibilité du Programme s'est améliorée à travers la mise en œuvre de la stratégie de communication.

CHAPITRE III : BUDGET ANNUEL 2018

III.1. Programmation financière

Le budget du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) pour l'exercice 2018 se chiffre à **sept milliards cent quatre-vingt-un millions neuf cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-onze (7 181 953 391) francs CFA** dont **six milliards quatre cent soixante-dix-sept millions cent cinquante-sept mille trente-quatre (6 574 657 034) francs CFA** de nouvelles programmations et de **sept cent quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-sept (704 796 357) francs CFA** d'engagements 2017 à payer en 2018.

Il se décompose de la manière suivante :

- **88,90% pour les investissements soit un montant de 6 384 397 844 F CFA.**
- **11,10% pour le fonctionnement soit un montant de 797 555 547 F CFA.**

Au titre des composantes, la composante A représente **24,80%**, la composante B dédiée au renforcement des capacités institutionnelles des communes à gérer le développement local **20,34%** du budget ; tandis que la Composante C représente **29,20%** et la D représente quant à elle **25,67%**. Cela témoigne de l'importance accordée aux investissements dans le développement institutionnel des communes par le PACT.

La répartition du budget par composante et par source de financement figure dans les tableaux n°1 et n°2 suivants :

Tableau n° 1 : budget général 2018 par composante (en francs CFA)

LIBELLES	Coût du projet	%	BUDGET 2018	%
Composante A: Jeter les bases pour la création d'institutions administratives et budgétaires intergouvernementales solides.				
<i>i. Appui à la prise de décision de haut niveau</i>	1 500 000 000		556 180 000	
<i>ii. Appui au MEF</i>	1 000 000 000		524 559 320	
<i>iii. Appui au MATDS</i>	1 000 000 000		700 042 935	
Sous total composante A	3 500 000 000	10,00%	1 780 782 255	24,80%
Composante B: Renforcer les capacités institutionnelles des communes à gérer le développement local				
<i>i. Guide méthodologique d'élaboration des PDI</i>			0	
<i>ii. Elaboration des PDI communaux</i>			777 039 474	
<i>iii. Financement des PDI</i>	24 750 000 000		683 481 271	
Sous total composante B	24 750 000 000	70,71%	1 460 520 745	20,34%
Composante C: Améliorer les liens d'obligation de rendre compte entre les autorités communales et les citoyens				
<i>i. Renforcer la surveillance par les conseils locaux et la communauté de la performance des conseils de collectivité</i>	750 000 000		1 300 000 000	
<i>ii. Reconnaître et récompenser les pratiques de bonne gouvernance locale à travers des subventions concurrentielles</i>	1 500 000 000		47 500 000	
<i>iii. Suivi de la performance municipale</i>	500 000 000		137 464 950	

LIBELLES	Coût du projet	%	BUDGET 2018	%
<i>iv. Partenariats avec des organisations à base communautaires</i>	<i>500 000 000</i>		<i>328 719 894</i>	
<i>v. Assistance technique à l'Association des municipalités du Burkina Faso</i>	<i>750 000 000</i>		<i>283 140 000</i>	
Sous total composante C	4 000 000 000	11,43%	2 096 824 844	29,20%
Composante D : Gestion et évaluation du projet				
<i>i. Coûts du PNGT (Gouvernement)</i>	<i>2 495 000 000</i>		<i>330 691 100</i>	
<i>ii. Toutes autres dépenses du projet</i>	<i>2 320 350 000</i>		<i>495 888 513</i>	
Composante D : Gestion et évaluation du projet				
<i>ii. Toutes autres dépenses du projet (ETAT)</i>	<i>1 000 000 000</i>		<i>250 000 000</i>	
<i>ii. Toutes autres dépenses du projet (IDA)</i>	<i>1 750 000 000</i>		<i>1 593 825 547</i>	
Sous total composante D	2 750 000 000	7,86%	1 843 825 547	25,67%
COUT TOTAL DU PROJET	35 000 000 000	100,00%	7 181 953 391	100,00%

Tableau n° 2 : Budget général 2018 par source de financement (en FCFA)

Source de financement	Budget 2017	%
I - IDA	5 931 953 391	82,60%
<i>Investissements</i>	<i>5 209 997 844</i>	
<i>Fonctionnement</i>	<i>721 955 547</i>	
II - ETAT	1 250 000 000	17,40%
<i>Investissements</i>	<i>1 174 400 000</i>	
<i>Fonctionnement</i>	<i>75 600 000</i>	
TOTAL GENERAL	7 181 953 391	100,00%
<i>Investissements</i>	<i>6 384 397 844</i>	<i>88,90%</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>797 555 547</i>	<i>11,10%</i>

La programmation financière par activité figure dans le budget détaillé en annexe 1.

CONCLUSION

Les objectifs quantitatifs de l'année 2018 sont réalistes et tiennent compte de la capacité des différents acteurs à gérer toutes les étapes de mise en œuvre des activités programmées.

Le budget du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) pour l'exercice 2018 se chiffre à **sept milliards cent quatre-vingt-un millions neuf cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-onze (7 181 953 391) francs CFA** dont **six milliards quatre cent soixante-dix-sept millions cent cinquante-sept mille trente-quatre (6 574 657 034) francs CFA** de nouvelles programmations et de **sept cent quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-sept (704 796 357) francs CFA** d'engagements 2017 à payer en 2018.

Ce budget se décompose comme suit : **Un milliard sept cent quatre vingt millions sept cent quatre vingt deux mille deux cent cinquante cinq (1 780 782 255) francs CFA pour la composante A** « Jeter les bases pour la création d'institutions administratives et budgétaires intergouvernementales solides », **Un milliard quatre cent soixante millions cinq cent vingt mille sept cent quarante cinq (1 460 520 745) francs CFA pour la composante B** « Renforcer les capacités institutionnelles des communes à gérer le développement local », **deux milliards quatre vingt seize millions huit cent vingt quatre mille huit cent quarante quatre (2 096 824 844) francs CFA pour la composante C** « Améliorer les liens d'obligation de rendre compte entre les autorités communales et les citoyens » **et d'un milliard huit cent quarante trois millions huit cent vingt cinq mille cinq cent quarante sept (1 843 825 547) francs CFA** pour la composante gestion et évaluation du projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Détails du Programme de Travail et Budget Annuels (PTBA) 2018

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
A	JETER LES BASES POUR LA CREATION D'INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES INTERMINISTERIELLES SOLIDES													
A1	APPUI A LA PRISE DE DECISIONS DE HAUT NIVEAU													
A1.1	Appui au Premier Ministère													
A.1.1.1	Organiser une concertation sur la mise en œuvre des politiques de décentralisation avec les acteurs sectoriels	Sessions	0	1	1	1	3	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	PM
A.1.1.2	Organiser un atelier d'appropriation des nouveaux référentiels de la décentralisation par le Premier Ministère	Sessions	0	1	0	0	1	5 000 000	0	5 000 000	0	0	5 000 000	PM
A.1.1.3	Coordonner l'élaboration et la validation des projets de textes pour la mise en œuvre des réformes et mesures d'impulsion de la décentralisation	Sessions	0	1	0	0	1	20 000 000	0	20 000 000	0	0	20 000 000	PM
A.1.1.4	Concevoir et adopter le dispositif général (organes, instances et structures de portage, pilotage, coordination, communication, évaluation) de mise en œuvre de la décentralisation	Sessions	0	1	0	0	1	30 000 000	0	30 000 000	0	0	30 000 000	PM
A.1.1.5	Capitaliser et diffuser auprès des acteurs les rapports sectoriels de performance conformément aux engagements du gouvernement en matière de décentralisation	Nombre	0		0	1	1	5 000 000	0	0	0	5 000 000	5 000 000	PM
A.1.1.6	Suivre et évaluer périodiquement le processus de la mise en œuvre des contrats d'objectifs en matière de mise en œuvre des plans locaux de développement en collaboration avec le SP/PNDES	Nombre	0	13	0	0	13	4 000 000	0	52 000 000	0	0	52 000 000	PM
A.1.1.7	Coordonner l'élaboration et l'adoption par le gouvernement du projet de loi de programmation financière des ressources à transférer aux CT	Sessions	1	1	0	0	2	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	0	30 000 000	PM
A.1.1.8	Redéfinir le processus de financement de la décentralisation	Sessions	0	1	0	0	1	45 000 000	0	45 000 000	0	0	45 000 000	PM
A.1.1.9	Former les membres du département de la gouvernance administrative et locale en suivi-évaluation	Sessions	0	1	0	0	1	5 000 000	0	5 000 000	0	0	5 000 000	PM

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
A.1.1.10	Acquérir des ordinateurs portables au profit du département de la gouvernance administrative et locale	Nombre	7	0	0	0	7	700 000	4 900 000	0	0	0	4 900 000	PM
Sous total A1.1								19 900 000	173 000 000	1 000 000	6 000 000	199 900 000		
A1.2	Appui au Réseau des Parlementaire pour la Décentralisation et le Développement Local													
A.1.2.1	Formation des membres du réseau sur les politiques de décentralisation et les problèmes émergents	Sessions	1				1	7 280 000	7 280 000	0	0	0	7 280 000	RPDDL
A.1.2.2	Formuler des propositions d'amendements des décrets d'octobre 2014 (03 séances)	Sessions	1	1	1		3	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	0	28 500 000	RPDDL
A.1.2.3	Formuler des propositions de clarification des compétences entre régions et communes	Sessions				1	1	12 000 000	0	0	0	12 000 000	12 000 000	RPDDL
A.1.2.4	Organiser des ateliers de formulation des textes d'application (arrêtés, autres)	Sessions		1		1	2	25 000 000	0	25 000 000	0	25 000 000	50 000 000	RPDDL
A.1.2.5	Organiser un atelier sur les crédits alloués et formuler des propositions argumentées d'amélioration	Sessions		1			1	20 000 000	0	20 000 000	0	0	20 000 000	RPDDL
A.1.2.6	Acquérir du matériel informatique	Nombre		3			3	500 000	0	1 500 000	0	0	1 500 000	RPDDL
A.1.2.7	Prendre en charge la participation des membres du RPDDL à la rencontre entre élus nationaux et élus locaux	Session		1			1	6 000 000	0	6 000 000	0	0	6 000 000	RPDDL
Sous total A1.2								16 780 000	62 000 000	9 500 000	37 000 000	125 280 000		
A1.3	Elaboration d'un cadre fiscal intergouvernemental solide et l'élaboration de revues sectorielle de la décentralisation													
A.1.3.1	Organiser et tenir les assises nationales sur la fiscalité locale	Atelier	1				1	15 000 000	15 000 000	0	0	0	15 000 000	PM (MINEFID&MATD)
A.1.3.2	Définir les stratégies et les modalités pour la mise en œuvre des recommandations et conclusions issues des différents rapports et études sur la fiscalité locale, en accompagnement de la décentralisation	Atelier	2	2			4	25 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0	100 000 000	PM (MINEFID&MATD)
A.1.3.3	Elaborer et faire adopter des projets de textes pour le financement des CT (fiscalité locale, dotation globale et emprunt)	Atelier	1	1	1	1	4	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	28 000 000	PM (MINEFID&MATD)

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
A.1.3.4	Organiser 13 ateliers régionaux entre les structures déconcentrées du MINEFID avec les CT sur les difficultés liées aux finances locales	Atelier	0	4	5	4	13	4 615 385	0	18 461 538	23 076 923	18 461 538	60 000 000	PM (MINEFID&MATD)
A.1.3.5	Réaliser des voyages d'étude au profit des cadres du MATD et du MINEFID	voyage d'étude			1		1	28 000 000	0	0	28 000 000	0	28 000 000	PM (MINEFID&MATD)
Sous total A1.3									72 000 000	75 461 538	58 076 923	25 461 538	231 000 000	
Sous total Sous composante A1									108 680 000	310 461 538	68 576 923	68 461 538	556 180 000	
A2	APPUI AU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT (MINEFID)													
A.2.1	Appuyer pour achever le développement de l'architecture des finances locales qui soutienne des transferts centraux équitables et prévisibles aux communes													
A2.1.1	Produire annuellement un rapport global sur les finances locales	Atelier	0	1	1	1	3	9 000 000	0	9 000 000	9 000 000	9 000 000	27 000 000	DGDT
A2.1.2	Déterminer et mettre à la disposition des CT les ressources à bonne date (élaboré les projets d'arrêtés)	Atelier/session	0	0	1	0	1	5 000 000	0	0	5 000 000	0	5 000 000	DGDT
A2.1.3	Actualiser et mettre à la disposition des collectivités territoriales le Guide de gestion des ressources financières liées aux compétences transférées	Atelier	1	1	0	0	2	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	20 000 000	DGDT
A2.1.4	contribuer à l'opérationnalisation du transfert des ressources financières en accompagnement des 11 blocs de compétences transférées aux CT	atelier	1	1	0	0	2	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	0	16 000 000	DGDT
A2.1.5	Former les élus locaux sur les techniques d'élaboration et exécution des budgets et la gestion des ressources financières liées aux compétences transférées	sessions	0	1	1	1	3	19 000 000	0	19 000 000	19 000 000	19 000 000	57 000 000	DGDT
Sous total A2.1									18 000 000	46 000 000	33 000 000	28 000 000	125 000 000	
A2.2	Soutenir la finalisation et la mise en œuvre des activités clés dans la feuille de route pour la décentralisation fiscale													
A2.2.1	suivre et évaluer la mise en œuvre de la feuille de route de la décentralisation financière	nombre	0	1	1	0	2	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0	12 000 000	DGDT
A2.2.2	Intensifier les actions de communication et de sensibilisation sur le civisme fiscal.	Nombre de campagnes	24	10	0	0	34	1 176 471	28 235 294	11 764 706	0	0	40 000 000	DGI
A2.2.3	Recenser et imposer les contribuables aux différents impôts et taxes-établir et/ou mettre à jour les fichiers des contribuables.	Nombre de Sorties pour le recensement et le recouvrement	150	94	90	0	334	149 701	22 455 090	14 071 856	13 473 054	0	50 000 000	DGI

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
A2.2.4	Assurer une meilleure couverture du contrôle fiscal en vue d'améliorer le recouvrement des impôts locaux.	Nombre de sorties pour le contrôle	65	32	32	0	129	193 798	12 596 899	6 201 550	6 201 550	0	25 000 000	DGI
A2.2.5	Renforcer la gestion des impôts et taxes liés au foncier (outils pour l'évaluation des immeubles bâtis et non bâtis)	Sessions	3	2	0	0	5	12 000 000	36 000 000	24 000 000	0	0	60 000 000	DGI
A2.2.6	Conduire une étude sur les potentialités financières non fiscales des Collectivités Locales.	Nombre		1			1	20 000 000	0	20 000 000	0	0	20 000 000	DGTCP
A2.2.7	Formation des acteurs des collectivités locales sur la mobilisation des ressources publiques.	Sessions	1	1	2		4	15 000 000	15 000 000	15 000 000	30 000 000	0	60 000 000	DGTCP
A2.2.9	Former les acteurs des CT sur les nouveaux textes relatifs à la commande publique	session	0	2	2	0	4	10 000 000	0	20 000 000	20 000 000	0	40 000 000	DGCMEF
A2.2.10	Former les acteurs des CT à l'élaboration des actes administratifs et aux comptes administratifs	session	0	2	2	0	4	10 000 000	0	20 000 000	20 000 000	0	40 000 000	DGCMEF
A2.2.11	Former les membres du GTS en planification et suivi-évaluation	Session	0	1	0	0	1	5 000 000	0	5 000 000	0	0	5 000 000	DGESS/MINEFID
A2.2.12	Organiser les sessions du GTS	session	0	1	0	1	2	3 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000	6 000 000	DGESS/MINEFID
A2.2.13	organiser des missions de supervision auprès des structures déconcentrées au profit des membres du GTS	mission de supervision	0	1	0	1	2	2 500 000	0	2 500 000	0	2 500 000	5 000 000	DGESS/MINEFID
	Sous total A2.2						0		114 287 283	147 538 113	95 674 604	5 500 000	363 000 000	
A.2.3	Engagements en cours (2017)		1					36 559 320	36 559 320	0	0	0	36 559 320	
	Sous total A2								168 846 603	193 538 113	128 674 604	33 500 000	524 559 320	
A3	APPUI AU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION													
A.3.1	Elaboration d'une feuille route pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique du transfert rapide des compétences à des communes													
A.3.1.1	Finaliser le cadre juridique de dévolution du patrimoine de l'Etat aux CT	Atelier		1			1	10 000 000	0	10 000 000	0	0	10 000 000	DGCT
A.3.1.2	Organiser des ateliers d'appropriation des outils de gestion des compétences transférées aux collectivités territoriales	Atelier			13		13	5 384 615	0	0	69 999 995	0	69 999 995	DGCT
A.3.1.3	Actualiser le guide d'exercice de la MOPL prenant en compte les missions des STD dans l'appui à l'exercice de la MOPL	Atelier	1	1			2	7 500 000	7 500 000	7 500 000	0	0	15 000 000	DGCT

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
A.3.1.4	Elaborer un plan de transfert des ressources humaines de l'Etat vers les administrations des collectivités territoriales des Cascades, du Centre Nord, du Centre Sud, du Centre Est, du Plateau central et du Sahel	Atelier		1			1	22 688 740	0	22 688 740	0	0	22 688 740	DGFPT
A.3.1.5	Organiser une journée de la fonction publique territoriale	Session				1	1	8 000 000	0	0	0	8 000 000	8 000 000	DGFPT
A.3.1.6	Concevoir un logiciel de gestion des effectifs des collectivités territoriales	Logiciel		1			1	6 000 000	0	6 000 000	0	0	6 000 000	DGFPT
A.3.1.7	Elaborer les outils de collecte des données des effectifs des collectivités territoriales	Session	1				1	4 421 200	4 421 200	0	0	0	4 421 200	DGFPT
A.3.1.8	Vulgariser les textes de la fonction publique territoriale auprès des DRH et des partenaires sociaux des sectoriels	Session		1			1	4 000 000	0	4 000 000	0	0	4 000 000	DGFPT
A.3.1.9	Acquérir le matériel informatique au profit de la DGFPT	Kit informatique			10		10	500 000	0	0	5 000 000	0	5 000 000	DGFPT
Sous total A3.1									11 921 200	50 188 740	74 999 995	8 000 000	145 109 935	
A3.2	Etablissement de procédures pour l'identification et le transfert des compétences en veillant à ce que les compétences transférées aux communes aient un impact majeur													
A.3.2.3	Sous total A3.2								0	0	0	0	0	
A3.3	Elaboration de lignes directrices pour faciliter le respect par les communes des objectifs de la politique en ce qui concerne la couverture graduelle par les communes des rémunérations de personnels qui leur sont transférés													
A.3.3.1	Elaborer un protocole type pour la prise en charge des indemnités de quatre agents transférés par collectivité territoriale	Atelier			1		1	3 000 000	0	0	3 000 000	0	3 000 000	DGFPT
Sous total A3.3									0	0	3 000 000	0	3 000 000	
A.3.4	Elaboration de mécanismes de suivi et d'évaluation de l'impact direct des compétences transférées sur la performance des communes bénéficiaires													
A.3.4.1	Etablir une situation de référence de la fourniture des services publics locaux dans des CT et élaborer les normes et standards de qualité	groupe de travail			1	1	2	7 500 000	0	0	7 500 000	7 500 000	15 000 000	DGCT
A.3.4.2	Elaborer un répertoire des services publics locaux essentiels à fournir aux populations	Répertoire				1	1	15 000 000	0	0	0	15 000 000	15 000 000	DGCT
A.3.4.3	Elaborer un répertoire des normes et standards d'accessibilité géographique des SPL	Répertoire				1	1	10 000 000	0	0	0	10 000 000	10 000 000	DGCT
A.3.4.4	Editer divers documents (les guides, les répertoires des normes et standards de qualité)	Document				1	1	7 500 000	0	0	0	7 500 000	7 500 000	DGCT

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
A.3.4.5	organiser des missions de terrain de suivi de l'exercice des compétences transférées	mission		1	1	1	3	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	DGCT
A.3.4.6	Elaborer le dispositif d'institutionnalisation de la rencontre gouvernement-présidents de conseils de collectivités territoriales sur le transfert des compétences et des ressources et son instrument de suivi évaluation	Atelier		1	1		2	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0	10 000 000	DGCT
A.3.4.7	Appuyer la tenue de la rencontre gouvernement-présidents de conseils de collectivités territoriales sur le transfert des compétences et des ressources	Session				1	1	20 000 000	0	0	0	20 000 000	20 000 000	DGCT
A.3.4.8	Suivre la mise en œuvre des recommandations et des engagements pris en 2017 sur le processus de transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales	Atelier				1	1	5 000 000	0	0	0	5 000 000	5 000 000	DGCT
A.3.4.9	Valider les indicateurs d'impact, d'effet et de résultats des nouveaux référentiels de la décentralisation en lien avec les compétences transférées	Atelier	1				1	7 000 000	7 000 000	0	0	0	7 000 000	SP/CONAD
A.3.4.10	Elaborer des outils de collecte de données de renseignement des indicateurs du Système National Suivi Evaluation (SNSE)	Atelier		1			1	8 000 000	0	8 000 000	0	0	8 000 000	SP/CONAD
A.3.4.11	Former les administrateurs du SNSE pour le suivi des indicateurs des nouveaux référentiels de la décentralisation	Atelier		13			13	3 461 000	0	44 993 000	0	0	44 993 000	SP/CONAD
A.3.4.12	Elaborer une base de données pour le SNSE	Nombre			1		1	20 000 000	0	0	20 000 000	0	20 000 000	SP/CONAD
A.3.4.13	acquérir du matériel informatique au profit du SP/CONAD pour le suivi des indicateurs dans les 13 régions	Nombre		13			13	769 231	0	10 000 000	0	0	10 000 000	SP/CONAD
A.3.4.14	Appuyer les sessions du groupe de travail Sectoriel (GTS) MATD	Session	1			1	2	3 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000	6 000 000	DGESS/MATD
A.3.4.15	Former les membres du GTS en planification et suivi-évaluation	Atelier			1	1	2	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	10 000 000	DGESS/MATD
A.3.4.16	Organiser des missions de supervision auprès des structures déconcentrées au profit des membres du GTS	Nombre	2	2	2	2	8	1 250 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000	DGESS/MATD
Sous total A3.4									12 500 000	75 493 000	45 000 000	80 500 000	213 493 000	

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
A3.5	Appui à la mise en œuvre des nouveaux référentiels de la décentralisation et la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation													
A.3.5.1	Relire les modèles types de documents devant accompagner les budgets des CT	Atelier		1			1	10 000 000	0	10 000 000	0	0	10 000 000	DGCT
A.3.5.2	Elaborer un guide sur l'obligation redditionnelle	Atelier		1			1	7 500 000	0	7 500 000	0	0	7 500 000	DGCT
A.3.5.3	Réaliser un audit organisationnel et fonctionnel de la DGCT en lien avec les nouveaux référentiels de la décentralisation assorti d'un plan stratégique	étude		1			1	20 000 000	0	20 000 000	0	0	20 000 000	DGCT
A.3.5.4	Acquérir des ordinateurs portables au profit de DGCT	Ordinateur			10		10	500 000	0	0	5 000 000	0	5 000 000	DGCT
A.3.5.5	Acquérir des ordinateurs de bureau complet au profit de DGCT	Ordinateur			7		7	800 000	0	0	5 600 000	0	5 600 000	DGCT
A.3.5.6	Acquérir un serveur	Serveur			1		1	5 000 000	0	0	5 000 000	0	5 000 000	DGCT
A.3.5.7	Former les acteurs en charge du pilotage et de la coordination de la décentralisation sur leurs rôle dans la mise en œuvre des nouveaux référentiels	Session	1	1			2	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	0	30 000 000	SP/CONAD
A.3.5.8	Organiser des ateliers de partage et d'amendement de l'avant-projet du CGCT	Atelier	1	2			3	10 000 000	10 000 000	20 000 000	0	0	30 000 000	SP/CONAD
A.3.5.9	Tenir une revue annuelle du plan d'actions quinquennal de la stratégie décennale de la décentralisation	Nombre				1	1	15 000 000	0	0	0	15 000 000	15 000 000	SP/CONAD
A.3.5.10	Editer les nouveaux référentiels de la décentralisation (VPD, PND, SDD, PAQ)	Nombre		2 220			2 220	4 500	0	9 990 000	0	0	9 990 000	SP/CONAD
A.3.5.11	Organiser un atelier national de validation du plan national de communication de soutien à la décentralisation	Atelier	1				1	5 000 000	5 000 000	0	0	0	5 000 000	SP/CONAD
A.3.5.12	Organiser des missions d'appui conseil sur la gestion des carrières des agents des collectivités territoriales	Mission		12	10	10	32	800 000	0	9 600 000	8 000 000	8 000 000	25 600 000	DGFPT
A.3.5.13	Organiser des cadres de concertation entre le MATD, les SG et les gestionnaires des ressources humaines des collectivités territoriales sur la gestion des ressources humaines	Session			1		1	12 000 000	0	0	12 000 000	0	12 000 000	DGFPT
A.3.5.14	Elaborer les textes d'organisation des cadres des emplois des fonctionnaires de collectivité territoriale	Atelier		2	2		4	4 000 000	0	8 000 000	8 000 000	0	16 000 000	DGFPT

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
A.3.5.15	Vulgariser les textes de la fonction publique territoriale au profit des fonctionnaires de collectivité territoriale	Atelier		5	5		10	5 325 000	0	26 625 000	26 625 000	0	53 250 000	DGFPT
A.3.5.16	Finaliser le projet de décret portant nomenclature des emplois des administrations des collectivités territoriales	Atelier		1			1	4 000 000	0	4 000 000	0	0	4 000 000	DGFPT
A.3.5.17	Elaborer un décret portant modalités de recrutement et de gestion des agents dans le cadre de l'inter-collectivité	Atelier		2	1	1	4	3 500 000	0	7 000 000	3 500 000	3 500 000	14 000 000	DGFPT
A.3.5.18	Acquérir un véhicule 4x4 Toyota hilux au profit de la DGFPT	Véhicule			1		1	28 000 000	0	0	28 000 000	0	28 000 000	DGFPT
A.3.5.19	Faire le bilan de mise en œuvre de la décentralisation dans les politiques sectorielles et stratégies existantes	Atelier		1		1	2	5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000	10 000 000	DGESS/MATD
A.3.5.20	Acquérir des ordinateurs portables au profit de la DGESS	Ordinateur		10			10	500 000	0	5 000 000	0	0	5 000 000	DGESS/MATD
A.3.5.21	Elaborer et valider les textes d'opérationnalisation des organes de pilotage de la Stratégie nationale d'organisation et d'administration du territoire (SNOAT)	Atelier		1			1	5 000 000	0	5 000 000	0	0	5 000 000	DGESS/MATD
A.3.5.22	Élaborer et suivre la mise en œuvre du plan d'action triennal glissant de mise en œuvre de la politique sectorielle gouvernance administrative et locale	Atelier		2	1		3	3 000 000	0	6 000 000	3 000 000	0	9 000 000	DGESS/MATD
A.3.5.23	Signer des contrats d'objectifs entre le Gouvernement et les présidents de collectivités pour l'arrimages des plans locaux de développement au PNDES			1			1	6 500 000	0	6 500 000	0	0	6 500 000	DGESS/MATD
A.3.5.24	Finaliser le plan NRC-AD	Atelier		2			2	3 500 000	0	7 000 000	0	0	7 000 000	DGESS/MATD
Sous total A3.5									30 000 000	172 215 000	104 725 000	31 500 000	338 440 000	
Sous total Sous composante A3									54 421 200	297 896 740	227 724 995	120 000 000	700 042 935	
TOTAL COMPOSANTE									331 947 803	801 896 391	424 976 522	221 961 538	1 780 782 255	
B	RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES COMMUNES A GERER LE DEVELOPPEMENT LOCAL													
B1	Cadre de développement institutionnel													
B1.1	Elaboration d'un guide méthodologique d'élaboration de PDI	Nombre	1				1	0	0	0	0	0	0	UCP
Sous total B1									0	0	0	0	0	
B2	Plan de développement institutionnel (PDI anciens)													

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
B2.1	Actualisation de PDI	Nombre	0				0	0	0	0	0	0	0	UCP
Sous total B2									0	0	0	0	0	
B3	Dons subsidiaires													
B3.1	Financement des plans de développement institutionnel	Nombre		10		0	10	19 948 127	0	199 481 271	0	0	199 481 271	UCP
Sous total B3									0	199 481 271	0	0	199 481 271	
B4	Plans de développement institutionnels supplémentaires													
B4.1	Elaboration et actualisation des plans de développement institutionnel supplémentaires	Nombre	381				381	2 039 474	777 039 474	0	0	0	777 039 474	UCP
Sous total B4									777 039 474	0	0	0	777 039 474	
B5	Dons Subsidiaires supplémentaires													
B5.1	Renforcement des capacités organisationnelles et humaines	Forfait				2	2	20 000 000	0	0	0	40 000 000	40 000 000	UCP
B5.2	Renforcement des capacités en équipements	Forfait				2	2	212 000 000	0	0	0	424 000 000	424 000 000	UCP
B5.3	Renforcement des capacités en infrastructures	Forfait				2	2	10 000 000	0	0	0	20 000 000	20 000 000	UCP
Sous total B5									0	0	0	484 000 000	484 000 000	
TOTAL COMPOSANTE B									777 039 474	199 481 271	0	484 000 000	1 460 520 745	
C	AMELIORER LES LIENS DE REDEVABILITE ENTRE LES ELUS LOCAUX ET LES CITOYENS													
C1	Renforcer la surveillance par les conseils locaux et la communauté de la performance des conseils de collectivité													
C.1.1	Prestation des 13 ONG régionales			39	39	39	117	11 111 111	0	433 333 333	433 333 333	433 333 333	1 300 000 000	UCP
Sous total Sous composante C1									0	433 333 333	433 333 333	433 333 333	1 300 000 000	
C2	Reconnaître et récompenser les pratiques de bonne gouvernance locale à travers des subventions concurrentielles													
C.2.1	Récompenses des communes urbaines lauréates						0		0	0	0	0	0	UCP
C.2.2	Récompenses des communes rurales lauréates						0		0	0	0	0	0	UCP
C.2.5	Engagements en cours (2017)			1	1		1	47 500 000	0	23 750 000	23 750 000	0	47 500 000	UCP
Sous total Sous composante C2									0	23 750 000	23 750 000	0	47 500 000	
C3	Suivi de la performance municipale													
C.3.1	Collecter les données des performances municipales dans toutes les communes du Burkina	Nombre			349		349	250 000	0	0	87 250 000	0	87 250 000	UCP
C.3.2	Elaboration et diffusion des grilles de performance 2017 Poster grand format	Nombre			1 396		1 396	5 000	0	0	6 980 000	0	6 980 000	UCP
C.3.3	Elaboration et diffusion des grilles de performance 2017 Poster format A3	Nombre			4 886		4 886	700	0	0	3 420 200	0	3 420 200	UCP
C.3.4	Elaboration et diffusion des grilles de performance 2017 Poster format A4	Nombre			17 450		17 450	195	0	0	3 402 750	0	3 402 750	UCP

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
C.3.5	Formation des utilisateurs de l'UCP et de l'AMBF sur la plateforme SUPERMUN	Sessions			1	1	2	6 000 000	0	0	6 000 000	6 000 000	12 000 000	ANPTIC
C.3.6	Sessions du Comité d'orientation SUPERMUN	Session	1			1	2	3 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000	6 000 000	DGCT
C.3.7	Sessions du Comité Scientifique SUPERMUN	Session	1			1	2	3 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000	6 000 000	ANPTIC
C.3.8	Elaboration et diffusion des grilles de performance 2016 Poster grand format	Nombre	280				280	10 760	3 012 800	0	0	0	3 012 800	UCP
C.3.9	Elaboration et diffusion des grilles de performance 2016 Poster format A3	Nombre	1 400				1 400	868	1 215 200	0	0	0	1 215 200	UCP
C.3.10	Elaboration et diffusion des grilles de performance 2016 Poster format A4	Nombre	7 000				7 000	362	2 534 000	0	0	0	2 534 000	UCP
C.3.11	Affichage des posters performance municipale 2016	Nombre		70			70	70 000	0	4 900 000	0	0	4 900 000	UCP
C.3.12	Payer les redevances du serveur Survey CTO	Forfait	3	3	3	3	12	62 500	187 500	187 500	187 500	187 500	750 000	UCP
Sous total Sous composante C3									12 949 500	5 087 500	107 240 450	12 187 500	137 464 950	
C4	Partenariats avec des organisations à base communautaires													
C.4.1	Recrutement d'un organisme pour la mise en œuvre de la sous composante C.4	Nombre		1	3	3	7	31 172 164	0	31 172 164	93 516 492	93 516 492	218 205 148	UCP
C.4.2	Collecte de données et suivi externe de l'approche OCB par un consultant	Nombre			1	1	2	31 000 000	0	0	31 000 000	31 000 000	62 000 000	UCP
C.4.3	Recrutement d'un consultant pour la collecte de données finales au niveau citoyens dans la région du Sahel	Nombre		1			1	40 084 746	0	40 084 746	0	0	40 084 746	UCP
C.4.4	Récompenses des OCB 10 points de % d'augmentation	Nombre			6		6	1 000 000	0	0	6 000 000	0	6 000 000	UCP
C.4.5	Récompenses des OCB 2,70 points de % d'augmentation	Nombre			6		6	405 000	0	0	2 430 000	0	2 430 000	UCP
Sous total Sous composante C4									0	71 256 910	132 946 492	124 516 492	328 719 894	
C5	Assistance technique à l'Association des municipalités du Burkina Faso													
C.5.1	Personnels et Experts (Salaires, honoraires, assurance)	mois	3	3	3	3	12	7 350 000	22 050 000	22 050 000	22 050 000	22 050 000	88 200 000	AMBF
C.5.2	Définition de la stratégie de la compétition	Sessions	1	1			2	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0	6 000 000	AMBF
C.5.3	Cérémonie de remise des récompenses	Nombre				1	1	8 000 000	0	0	0	8 000 000	8 000 000	AMBF
C.5.4	Frais Missions	Forfait	1	1	1	1	4	9 340 000	9 340 000	9 340 000	9 340 000	9 340 000	37 360 000	AMBF
C.5.5	Appui au fonctionnement des SP régionaux	mois	39	39	39	39	156	100 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000	15 600 000	AMBF
C.5.6	Formations et rencontres de planification	Session	1	1	1	1	4	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000	AMBF
C.5.7	Acquisition de véhicules 4x4	unité	2				2	24 000 000	48 000 000	0	0	0	48 000 000	AMBF

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
C.5.8	Equipements (mobilier, matériel informatique)	Lot	1				1	15 000 000	15 000 000	0	0	0	15 000 000	AMBF
C.5.9	Aménagements locaux bureaux SP	unité		13			13	2 200 000	0	28 600 000	0	0	28 600 000	AMBF
C.5.10	Fonctionnement coordination composante C	Trimestre	1	1	1	1	4	4 845 000	4 845 000	4 845 000	4 845 000	4 845 000	19 380 000	AMBF
	Frais de recrutement des experts	Forfait	1				1	5 000 000	5 000 000	0	0	0	5 000 000	AMBF
C.5.11	Actions de visibilité	Forfait	0,25	0,25	0,25	0,25	1	2 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000	AMBF
	Sous total Sous composante C5								114 135 000	74 735 000	43 135 000	51 135 000	283 140 000	
	TOTAL COMPOSANTE C								127 084 500	608 162 743	740 405 275	621 172 325	2 096 824 844	
D	COMPOSANTE D : GESTION ET EVALUATION DU PROJET													
D.1	Personnels (Salaires et assurance maladie)	Forfait/mois	1	1	1	1	4	68 097 337	68 097 337	68 097 337	68 097 337	68 097 337	272 389 347	UCP
D.2	Equipements	Forfait		1			1	279 800 000	0	279 800 000	0	0	279 800 000	UCP
D.3	Sessions COTEC	Nombre	1		1		2	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	0	6 000 000	UCP
D.4	Sessions COPIL	Nombre	1		1		2	12 000 000	12 000 000	0	12 000 000	0	24 000 000	UCP
D.5	Audit financier et comptable exercice 2017	Nombre			1		1	4 000 000	0	0	4 000 000	0	4 000 000	UCP
D.6	Formation du personnel	Forfait	1	1	1		3	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	60 000 000	UCP
D.7	Cérémonie de lancement officiel du financement additionnel	Forfait		1			1	75 000 000	0	75 000 000	0	0	75 000 000	UCP
D.8	Ateliers bilans Programmation	Forfait	1	1	1	1	4	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	400 000 000	UCP
D.9	Base de données géo référencer couplée avec un logiciel de cartographie et formation des utilisateurs	Nombre		1			1	6 000 000	0	6 000 000	0	0	6 000 000	UCP
D.10	Former les acteurs régionaux de suivi évaluation et suivi environnemental et social	Sessions		1			1	17 000 000	0	17 000 000	0	0	17 000 000	UCP
D.11	Former les acteurs communaux de suivi évaluation et suivi environnemental et social	Sessions		1			1	45 000 000	0	45 000 000	0	0	45 000 000	UCP
D.12	Editer et diffuser les documents de sauvegarde environnementale et sociale	nombre		560			560	10 000	0	5 600 000	0	0	5 600 000	UCP
D.13	Organiser des sessions semestrielles d'information sur le programme au profit du personnel	Sessions		1		1	2	200 000	0	200 000	0	200 000	400 000	UCP
D.14	Organiser une rencontre d'appropriation de la stratégie de communication	Sessions	1				1	5 000 000	5 000 000	0	0	0	5 000 000	UCP
D.15	Editer PACT-Info	Nombre	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	900	900 000	900 000	900 000	900 000	3 600 000	UCP
D.16	Relire et héberger le site web	Nombre	1				1	2 500 000	2 500 000	0	0	0	2 500 000	UCP
D.17	Editer annuellement des agendas	Nombre				150	150	13 400	0	0	0	2 010 000	2 010 000	UCP
D.18	Editer annuellement des calendriers	Nombre				11 200	11 200	125	0	0	0	1 400 000	1 400 000	UCP
D.19	Editer des pochettes d'information	Nombre	2 000				2 000	700	1 400 000	0	0	0	1 400 000	UCP

N° d'ordre	Activités	Unités	Quantités (trimestrielle)					Coût unitaire	Budget (trimestriel)					Structure responsable
			T1	T2	T3	T4	TOTAL		BT1	BT2	BT3	BT4	Montant total	
D.20	Recrutement d'un bureau d'études pour la collecte de données à mi-parcours au niveau citoyen	Mois		1			1	215 000 000	0	215 000 000	0	0	215 000 000	UCP
D.21	Aménagement des locaux du PACT	Nombre	1				1	19 050 200	19 050 200	0	0	0	19 050 200	UCP
D.22	Frais Missions (intérieurs et extérieurs)	Forfait	1	1	1		3	18 333 333	18 333 333	18 333 333	18 333 333	0	55 000 000	UCP
D.23	Frais de recrutement de nouveau personnel	Forfait		1			1	5 000 000	0	5 000 000	0	0	5 000 000	UCP
D.24	Entretien courant des locaux du projet	Forfait	1	1	1	1	4	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	4 800 000	UCP
D.25	Fonctionnement de l'Unité de Coordination	Nombre	1	1	1		3	27 958 667	27 958 667	27 958 667	27 958 667	0	83 876 000	UCP
D.26	Assistance technique PNGT2-3	Forfait	1	1	1	1	4	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	250 000 000	UCP
Sous total Gestion du projet									341 939 537	947 589 337	317 989 337	236 307 337	1 843 825 547	
TOTAL COMPOSANTE D									341 939 537	947 589 337	317 989 337	236 307 337	1 843 825 547	
TOTAL PROJET									1 578 011 314	2 557 129 742	1 483 371 135	1 563 441 201	7 181 953 391	